



Forum mondial sur la transparence
et l'échange de renseignements à des fins fiscales



Transparence fiscale en Afrique





Le présent document, ainsi que toutes les données et cartes qu'il contient, sont sans préjudice du statut ou de la souveraineté sur tout territoire, de la délimitation des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou zone.

Forum mondial sur la transparence et l'échange
de renseignements à des fins fiscales

Transparence fiscale en Afrique

Rapport de progrès 2018
de l'Initiative Afrique

Février 2019

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Le Forum mondial)

Le Forum mondial est la plus grande organisation multilatérale au monde au sein de laquelle 154 juridictions, dont tous les membres du G20 et de l'OCDE, tous les principaux centres financiers internationaux et un nombre grandissant de pays en développement travaillent ensemble pour lutter contre l'évasion fiscale en appliquant les deux normes internationalement reconnues en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales : l'échange de renseignements sur demande (ERD) et l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR).

Actuellement, 29 pays africains sont membres du Forum mondial et 18 organisations, dont les Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale, le Groupe de la Banque africaine de développement, le Forum sur l'administration fiscale africaine et le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, sont des observateurs du Forum mondial et ils approuvent ses travaux.

Le Forum mondial est financé par ses membres et dispose d'un Secrétariat autonome hébergé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Tous les membres participent sur un pied d'égalité et contribuent à son budget annuel. Le Forum mondial tient régulièrement informés les dirigeants et les ministres des finances du G20.

Le Forum mondial a pour mandat de soutenir les efforts des pays pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales en renforçant la transparence fiscale

mondiale, en facilitant la coopération internationale et en garantissant la transparence des sociétés, des constructions juridiques et des informations financières. Il lui incombe l'importante responsabilité d'aider les pays en développement qui en sont membres à mettre en œuvre ces normes afin de tirer parti des améliorations apportées à la coopération fiscale mondiale, ce qui en retour appuie leurs efforts de mobilisation de ressources nationales. À cette fin, le Secrétariat du Forum mondial dispose d'une équipe dédiée pour aider les membres, principalement par le biais des actions bilatérales de renforcement des compétences, l'apprentissage entre pairs et la création de nouveaux outils facilitant la mise en œuvre efficace des normes. Depuis 2015, chaque nouveau membre qui est pays en développement bénéficie d'un programme complet de mentorat (programme d'accompagnement), tandis que d'autres membres bénéficient de programmes d'assistance technique « à la carte ». Actuellement, 12 pays africains bénéficient d'un programme d'accompagnement.

Les activités d'assistance du Forum mondial sont financées par des contributions volontaires de donateurs et constituent un effort de collaboration entre le Secrétariat, les juridictions membres et diverses organisations internationales et agences de développement.

L'Initiative Afrique est la preuve de l'engagement du Forum mondial, de ses membres africains, de divers partenaires de développement et d'organisations africaines dans la sensibilisation et l'assistance des pays africains pour une utilisation efficace de l'échange de renseignements dans la lutte contre les flux financiers illicites.

Pour plus d'informations sur les travaux du Forum mondial, visitez le site
<http://www.oecd.org/tax/transparency/>

Table des matières

Abréviations	5
Préface	6
Introduction	8
Ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales internationales	8
Rôle de la transparence fiscale et de la coopération fiscale internationales	9
La norme d'échange de renseignements sur demande (ERD)	9
La norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR)	10
Transparence fiscale et Agenda de développement	11
Le bien-fondé d'une Initiative Afrique	13
La genèse de l'Initiative Afrique	13
Le rapport de progrès de l'Initiative Afrique - Transparence fiscale en Afrique	14
Bâtir un héritage durable au sein des administrations fiscales africaines	17
Créer une dynamique politique	18
Améliorer les compétences et les structures organisationnelles	22
Formation ciblée	24
Évaluation de l'impact	28
Davantage de pays africains cherchent à améliorer la transparence fiscale	28
L'ER devient une priorité pour les pays africains	30
L'infrastructure de l'ER sur le continent s'améliore	31
Les pays africains élargissent leurs réseaux d'ER	32
Les pays africains mettent en œuvre la norme ERD	35
Les pays africains envoient déjà des demandes d'ER	36
Les pays africains collectent déjà des recettes fiscales grâce à l'ER	37
Les pays africains commencent à mettre en œuvre la norme EAR	38
À venir	41
Carte d'identité de la transparence fiscale en Afrique	44
Rapports de progrès par Pays	47
Annex A. La Déclaration de Yaoundé	56
Annex B. Relevé des conclusions de la 5^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (juillet 2018 – Accra, Ghana)	60
Annex C. Relevé des conclusions de la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (février- mars 2019 – Kigali, Rwanda)	63

Abréviations

ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine - African Tax Administration Forum
ATI	Initiative fiscale d'Addis - Addis Tax Initiative
BAD	Banque africaine de développement
BE	Bénéficiaire effectif
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CREDAF	Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des Administrations fiscales
DfID	Ministère du développement international du Royaume-Uni
DRM	Mobilisation des ressources nationales
ER	Échange de renseignements
EAR	Échange automatique de renseignements
ERD	Échange de renseignements sur demande
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fond monétaire international
Forum mondial	Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GHN	Groupe de haut niveau
GIABA	Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et de terrorisme en Afrique de l'Ouest
ISM	Gestion de la sécurité de l'information – Information Security Management
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MAC	Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale - Convention multilatérale
Norad	Agence norvégienne de coopération au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONU	Organisation des Nations Unies
SECO	Secrétariat d'État suisse à l'économie
UA	Union Africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
WATAF	Forum des administrations fiscales ouest africaines - West African Tax Administration Forum

Préface

Reconnaissant les circonstances particulières des pays africains, qui subissent les pertes les plus importantes en matière de flux financiers illicites, le Forum mondial a lancé en 2014 avec certains de ses membres africains un programme spécifique - l'Initiative Afrique - qui vise à libérer le potentiel pour la transparence fiscale et l'échange de renseignements en Afrique.

L'Initiative Afrique a pour finalité d'aider les pays africains à atteindre les objectifs de développement durable en matière de mobilisation des ressources nationales et de renforcer leurs capacités dans la lutte contre les flux financiers illicites. Cela se fait en favorisant l'engagement et la participation à la coopération fiscale internationale et en exploitant les améliorations importantes apportées au cours des dernières années à la transparence et à l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau mondial.

Lors de la 5ème réunion de l'Initiative Afrique, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, les 25 et 26 juillet 2018, les membres de l'Initiative Afrique ont convenu de rendre compte des progrès accomplis dans l'amélioration de la transparence fiscale en Afrique (y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des engagements de chaque pays) dans un rapport annuel de l'Initiative Afrique.

Ce rapport de progrès 2018 de l'Initiative Afrique est le premier d'une série de rapports annuels. Ce rapport a été rendu possible grâce aux membres africains du Forum mondial et aux divers partenaires de développement qui contribuent et soutiennent l'Initiative Afrique. Enfin, le rapport a été approuvé par les membres de l'Initiative Afrique au cours de la 6^{ème} réunion de l'Initiative qui s'est tenue à Kigali au Rwanda du 28 février au 1^{er} mars 2019.

Ce rapport a été approuvé lors de la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (voir annexe C).

Partie I.

Introduction

Ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales internationales

L'évasion et la fraude fiscales sont des préoccupations mondiales en ce qu'elles réduisent les recettes publiques et sapent la confiance dans le système fiscal. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les pays en développement. Dans les pays africains, les recettes fiscales ne représentent qu'environ 18 % du PIB,^[1] alors que le ratio moyen impôts/PIB est de 34 % dans les pays membres de l'OCDE.

La faible capacité de certaines administrations fiscales africaines à appliquer les lois fiscales et à lutter contre les flux financiers illicites (FFI) est l'une des raisons de ce problème. L'Afrique subsaharienne a, parmi toutes les régions du monde, l'un des taux les plus élevés de FFI. Le montant perdu annuellement par l'Afrique en raison des FFI - en grande partie à cause de la fraude fiscale - était estimé à plus de 50 milliards USD en 2015.^[2] L'ancien président sud-africain, Thabo MBEKI, a indiqué lors de la réunion interministérielle du Groupe de haut niveau de l'Union africaine (GHN) sur les FFI à Abuja en octobre 2018 que la perte avait atteint environ 80 milliards USD à ce jour.

Dans le document final de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants se sont engagés à « *n'épargner aucun effort pour réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer complètement, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale...* ».

Les objectifs de développement durable post-2015 appellent à un partenariat mondial visant à « Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes » (Objectif 17.1).

1 OCDE/ATAF/CUA (2018), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018*, Éditions OCDE, Paris.

2 Rapport du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, commandé par la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de l'UA et de la CEA (2015)

Ces messages reconnaissent qu'un système fiscal moderne et efficace et une administration fiscale qui participe effectivement aux efforts de coopération mondiale, sont essentiels pour générer des recettes au service du développement durable.

Rôle de la transparence fiscale et de la coopération fiscale internationales

L'asymétrie d'information entre les contribuables et les autorités fiscales crée des possibilités d'abus relatifs aux système fiscal. Par exemple, cela permet à une partie des contribuables de dissimuler des richesses à l'étranger avec un risque limité de se faire prendre. Il en résulte un accroissement des inégalités et une dégradation de la morale publique, ce qui entraîne un niveau plus faible de civisme fiscal. Les fuites et scandales fiscaux récents ont clairement miné la confiance du public dans l'équité des systèmes fiscaux et ont suscité une forte demande en faveur de contre-mesures appropriées.

La coopération fiscale internationale par le biais de l'échange de renseignements (ER) entre autorités fiscales est un puissant outil pour l'application des règles en ce qu'elle permet aux autorités fiscales d'atteindre des sources de renseignements situées à l'étranger. Le simple fait que ces renseignements soient disponibles pour les autorités fiscales a également un effet dissuasif important en ce que cela augmente les risques qu'encourent les fraudeurs. Cela, par voie de conséquence, améliore la confiance du public dans l'équité du système fiscal et renforce le civisme fiscal.

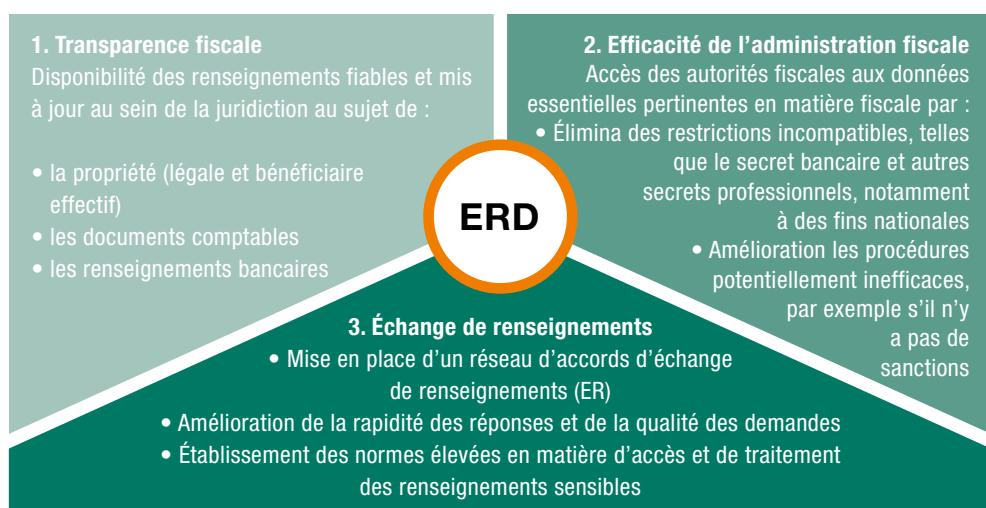
La coopération intergouvernementale dont le but est de lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière - une source majeure de FFI - s'est rapidement développée au cours des dernières années et la transparence fiscale ainsi que l'échange de renseignements en sont des composantes essentielles.

Le Forum mondial joue un rôle de premier plan dans la promotion de cette coopération en assurant la mise en œuvre des deux normes internationales et complémentaires en matière de transparence et d'échange de renseignements fiscaux.

La norme d'échange de renseignements sur demande (ERD)

La norme ERD impose à une autorité fiscale de fournir, sur demande, des renseignements à une autre autorité fiscale compétente afin de permettre à cette administration d'enquêter et d'appliquer ses lois fiscales. Trois types de renseignements sont au cœur de ces échanges : i) les renseignements relatifs à la propriété de toutes les entités et constructions juridiques (propriété légale et bénéficiaire effectif), ii) les documents comptables et iii) les renseignements bancaires. Les 154 membres du Forum mondial se sont tous engagés à mettre en œuvre la norme ERD. Cette mise en œuvre est évaluée au cours d'un processus d'examen par des pairs qui classe chaque juridiction comme étant « Conforme », « Conforme pour l'essentiel », « Partiellement conforme » ou « Non conforme ».

La mise en œuvre effective de la norme génère des avantages qui vont au-delà de l'échange de renseignements et elle a un impact positif sur l'efficacité de l'administration fiscale et, de façon plus générale, sur l'application des lois fiscales. Certains des aspects clés incluent :



La norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (EAR)

La norme EAR impose aux institutions financières de communiquer les informations sur les comptes financiers des non-résidents à leurs autorités fiscales, qui à leur tour échangent automatiquement ces informations avec les autorités fiscales du pays de résidence des titulaires des comptes dans le cadre de la « Norme

Commune de Déclaration » (« Common Reporting Standard » (CRS)) convvenue à l'échelle internationale. Cette procédure améliore considérablement la capacité des autorités fiscales à détecter l'évasion fiscale, y compris dans les cas où il n'y avait aucune indication initiale de non-conformité.

Comme avec la norme ERD, la mise en œuvre de l'EAR génère de nombreux avantages.



L'EAR et l'ERD sont des normes fiscales internationales complémentaires. Bien que l'EAR fournit des informations financières en bloc à une autorité fiscale sur les avoirs de ses contribuables à l'étranger, sans demande préalable, l'ERD permet de formuler des demandes pour le suivi des informations reçues en cas de suspicions de fraude. En outre, l'ERD couvre un très large éventail d'informations et peut être utile dans toute enquête en cours. Sur les 108 juridictions qui se sont engagées à commencer l'EAR d'ici 2020, 90 ont entamé leurs premiers échanges automatiques en 2018. L'impact de la mise en œuvre de l'EAR est déjà tangible : des recettes fiscales supplémentaires d'environ 95 milliards d'euros ont été collectées à la suite des Programmes de régularisation volontaires et d'enquêtes à l'étranger réalisées avant le début des premiers échanges automatiques. Environ 500 000 personnes ont déclaré des actifs à l'étranger dans le monde entier.

Transparence fiscale et Agenda de développement

La transparence fiscale s'inscrit dans un agenda de développement plus vaste parce qu'elle génère des retombées positives allant au-delà de l'échange de renseignements. Les améliorations apportées à la mise à disposition des

informations pertinentes au niveau national, telles que les informations sur la propriété légale et les bénéficiaires effectifs, servent également d'autres objectifs légitimes, tels que la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. De plus, bien que les informations obtenues par le biais de la coopération fiscale ne soient utilisées qu'à des fins fiscales, il existe des exceptions lorsque les partenaires d'ER s'accordent sur une utilisation plus large, notamment dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

En raison de ces liens étroits avec un travail plus large en matière de fiscalité et de développement, le Forum mondial coopère et coordonne ses activités avec d'autres organisations internationales. Les avancées mondiales dans ces directions déboucheront in fine sur un système fiscal plus équitable et une mobilisation accrue des ressources nationales, ce qui rapprochera les pays en développement de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et ceux de l'agenda 2063 de l'Union africaine (UA).

Partie II.

Le bien-fondé d'une Initiative Afrique

En dépit des bénéfices importants que la coopération fiscale internationale peut apporter aux pays en développement, les pays économiquement avancées ont réalisé des progrès beaucoup plus rapides et évidents vers une plus grande transparence fiscale au cours de la dernière décennie que les pays en développement. La coopération fiscale atteint en effet un niveau sans précédent avec notamment tous les centres financiers qui mettent en œuvre les normes internationales. Cependant, les pays en développement non-membres du G20 ont des réseaux d'échanges de renseignements beaucoup plus petits, ils réalisent de loin moins de demandes d'échanges de renseignements et, pour la plupart d'entre eux, ils ne participent pas à l'échange automatique de renseignements. Cette observation s'applique particulièrement aux pays africains.

Cela peut être dû soit à un défaut de prise de conscience soit à des réticences de la part des pays africains à accepter les changements politiques et opérationnels initiaux nécessaires pour tirer parti des avantages qu'apporte la coopération fiscale internationale. Cela tient en grande partie à la capacité et à d'autres contraintes liées aux ressources.

La genèse de l'Initiative Afrique

Compte tenu du nombre élevé de FFI provenant de pays africains et du potentiel de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements pour mobiliser des ressources en faveur du développement, l'Initiative Afrique a été lancée lors de la réunion plénière du Forum mondial de 2014 en tant que partenariat entre le Forum mondial et un certain nombre de ses membres africains. Elle a bénéficié du soutien d'un nombre important d'organisations régionales et internationales et de partenaires au développement : le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), le Groupe de la Banque mondiale (GBM), la France (le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) et le Royaume-Uni (le Département du développement international - DfID).

Initialement mise en place pour une période de trois ans (2015-2017) et axée sur la réalisation d'objectifs spécifiques liés à l'ERD (voir tableau ci-dessous), l'Initiative Afrique a été reconduite pour une deuxième phase (2018-2020) en novembre 2017, lors de la réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Yaoundé au Cameroun. Du fait des premiers résultats encourageants, d'autres partenaires au développement ont rejoint l'Initiative Afrique : le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE), la Norvège (l'Agence norvégienne de coopération pour le développement - Norad), la Suisse (le Secrétariat d'État aux affaires économiques - SECO) et le Forum des administrations fiscales ouest africaines (WATAF). Un programme de travail ambitieux a été convenu pour développer et consolider une culture de la transparence et de l'ER dans les pays africains et pour progresser dans la mise en œuvre de l'EAR.

Objectifs 2015-2017	Programme de travail 2018-2020
<p>Ces objectifs constituent le minimum requis pour permettre une coopération fiscale efficace. S'ils ne sont pas atteints, un pays ne peut bénéficier de la transparence fiscale. Les objectifs pour la période 2015-2017 étaient axés sur l'ERD, qui représente le type de coopération fiscale le plus accessible. L'Initiative Afrique vise à aider tous les membres africains à atteindre ces objectifs.</p>	<p>Après les trois premières années de l'Initiative Afrique, les travaux visant à renforcer la coopération fiscale en Afrique se développent et s'accélèrent pour inclure également les préparatifs de l'EAR.</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une unité d'ER fonctionnelle au sein de l'administration fiscale avec des ressources adéquates. 2. Déléguer la fonction d'autorité compétente du ministère des finances à un niveau opérationnel. 3. Élargir le réseau de partenaires des échanges de renseignements grâce à la signature de la Convention multilatérale. 4. Accroître le recours à la coopération fiscale en envoyant un nombre minimal de demandes d'ER vers les pays partenaires (au moins 30 demandes). 5. Mesurer l'impact de l'ER en retracant les recettes fiscales supplémentaires générées par les demandes envoyées. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre les objectifs 2015-2017 pour les nouveaux membres. 2. Définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale internationale. 3. Prendre des mesures en vue de la mise en œuvre des normes de l'EAR, notamment en effectuant un diagnostic de la confidentialité et des cadres de protection des données des membres. 4. S'engager à commencer l'EAR dans un délai raisonnable, pour un nombre critique de pays africains. 5. Rapport annuel mesurant les progrès

Le rapport de progrès de l'Initiative Afrique - Transparence fiscale en Afrique

Ce premier rapport de l'Initiative Afrique, construit à partir des données fournies par ses membres africains, vise à faire connaître les progrès réalisés en matière de transparence et d'ER en Afrique et à identifier les défis qui restent à relever. En partageant les bonnes pratiques et les expériences réussies, le rapport incitera les membres africains du Forum mondial à reproduire ces réussites et à progresser encore, à ouvrir la voie à des solutions communes et à contribuer à améliorer la fourniture de l'assistance technique aux autorités fiscales africaines. Il fournit également une occasion de saluer les progrès réalisés par un nombre croissant de pays africains pour améliorer la transparence et utiliser l'ER.

À terme, le rapport devrait devenir un baromètre de la transparence fiscale en Afrique, conçu pour documenter et suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes et l'infrastructure de l'ER par les pays africains ainsi que pour mesurer progressivement leur impact en termes de mobilisation des ressources nationales.

Ce rapport, qui détaille les progrès réalisés depuis 2015, servira de base aux futurs rapports annuels. Il aidera les pays africains, l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Groupe de la BAD à conduire le programme de transparence fiscale en Afrique et à informer les différentes parties prenantes de son exécution.

Les progrès soulignés dans le rapport ont été rendus possibles grâce au soutien apporté par divers partenaires internationaux, notamment par le financement des activités d'assistance technique du Forum mondial en Afrique, ainsi que grâce au partenariat établi par le Forum mondial avec les organisations techniques régionales africaines, en particulier avec l'ATAF.

Partie III.

Bâtir un héritage durable au sein des administrations fiscales africaines

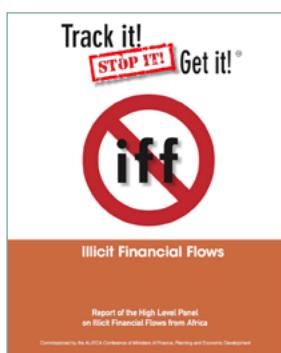
Même si une assistance technique intensive permet de résoudre bon nombre de problèmes rencontrés par les pays en développement lors de la mise en place des normes internationales de transparence et d'ER, elle ne peut toutefois pas résoudre tous les problèmes. L'obstacle majeur est souvent de nature politique plutôt que technique. Dans certains cas, il s'agit d'un manque de sensibilisation et, dans d'autres cas, il s'agit d'une question de priorités, pour lesquelles les défis et les réformes les plus immédiats sont plus importants dans les priorités du gouvernement. Dans d'autres cas, toutefois, l'ER peut être considéré comme une question sensible susceptible de porter atteinte à certains intérêts financiers, et il est perçu avec la plus grande prudence.

Outre les défis spécifiques liés à la mise en œuvre qui sont traités dans le vaste programme d'assistance technique du Forum mondial et d'autres organisations internationales, l'Initiative Afrique met l'accent sur l'engagement constructif des gouvernements en vue de susciter et de maintenir la volonté politique requise pour les réformes nécessaires à la mise en place des normes. Les principaux moteurs d'un engagement durable des pays en développement en matière de transparence fiscale sont : i) le leadership et le soutien politiques, et ii) l'amélioration des capacités des autorités fiscales.

L'Initiative Afrique repose sur ces deux piliers.



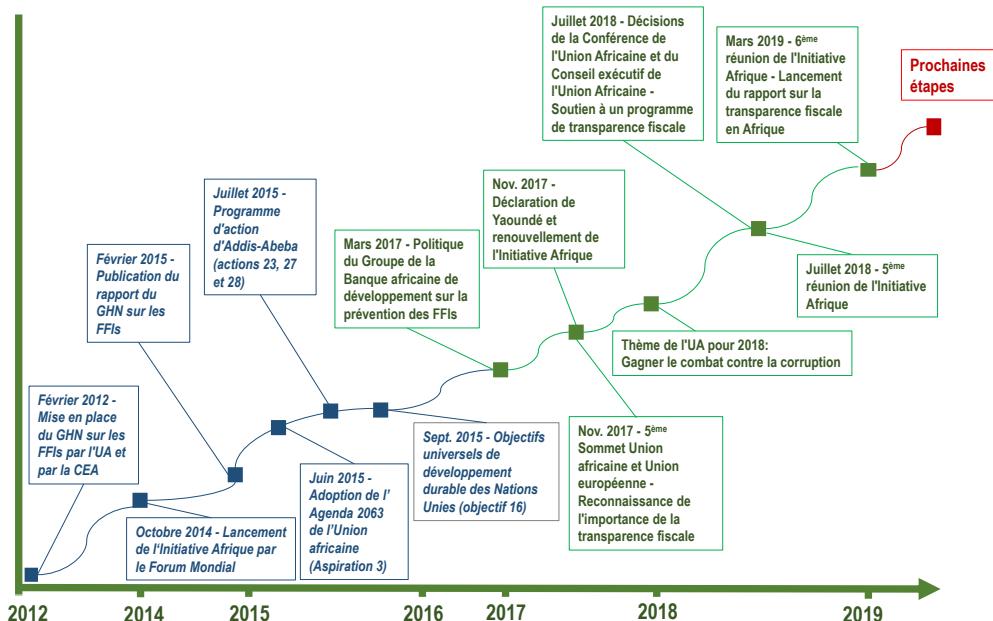
Créer une dynamique politique



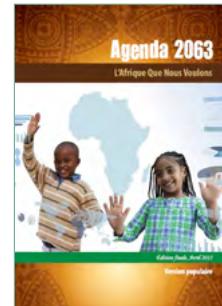
Le lancement de l'Initiative Afrique était dans une certaine mesure un préalable à l'identification du besoin particulier des pays africains d'améliorer la transparence fiscale et d'utiliser les instruments d'ER pour lutter contre les aspects fiscaux des FFI, en particulier la fraude et l'évasion fiscales internationales. En sensibilisant l'opinion publique, l'Initiative Afrique a aidé à susciter une dynamique politique qui a contribué à faire comprendre aux décideurs le rôle de la transparence fiscale dans la lutte contre les FFI. En 2015, une première étape cruciale dans l'intégration de la transparence fiscale dans le l'Agenda de développement a été franchie lorsque le rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI en Afrique^[3] a identifié la transparence fiscale comme un outil de lutte contre les FFI. Par exemple, la mise en place et la participation à l'échange automatique de renseignements aussi bien que la mise en place d'un système de transparence des bénéficiaires effectifs pour toutes les entités et constructions juridiques ont été recommandées.

³ CEA (2015). *Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique*. Addis Ababa. <http://hdl.handle.net/10855/22695>.

Depuis lors, les événements qui ont propulsé la transparence fiscale au premier plan de l'Agenda de développement en Afrique sont représentés dans le graphique ci-dessous et discutés dans le texte suivant.



- En juin 2015, l'UA a adopté son agenda 2063, qui comprend l'aspiration à une Afrique dotée d'une bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit (Ambition 3). Les actions identifiées par l'UA pour atteindre ces objectifs comprenaient le renforcement de la mobilisation des ressources nationales et le renversement de toutes les formes de FFI provenant du continent, afin de mettre en place des systèmes de perception des impôts, des recettes et des dépenses publiques efficaces, transparents et harmonisés.
- Également en 2015, la troisième conférence sur le financement du développement à Addis-Abeba a adopté le programme d'action d'Addis-Abeba, qui a ensuite été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UA reconnaît l'importance de la transparence fiscale dans la mobilisation des ressources nationales ainsi que la nécessité de soutenir les



pays en développement dans ce domaine, et elle se félicite des travaux du Forum mondial :



« Nous nous engageons à intensifier la coopération fiscale internationale. Nous engageons les pays, conformément à leurs capacités et leur situation propres, à travailler ensemble pour renforcer la transparence et adopter des politiques appropriées notamment [...], l'accès des autorités compétentes à l'information sur le propriétaire effectif et, au besoin, la réalisation progressive de l'échange automatique d'informations fiscales entre les autorités fiscales avec une

assistance aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés qui en auraient besoin »

Elle a conduit au lancement de l'Initiative fiscale d'Addis (ATI), dont le principal objectif est de doubler d'ici 2020 le montant de l'aide publique au développement consacrée au soutien de la coopération technique dans le domaine de la fiscalité.

- Les Nations Unies ont également adopté les 17 objectifs universels de développement durable, qui comprennent l'objectif de la réduction significative des flux financiers illicites d'ici 2030 (Objectif 16.4) et le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, notamment grâce à un appui international aux pays en développement, afin d'améliorer la capacité nationale de perception des impôts et des autres recettes (Objectif 17.1).
- En mars 2017, le Groupe de la BAD a adopté sa Politique relative à la prévention des FFI. Il s'est engagé à collaborer avec d'autres partenaires internationaux, y compris le Forum mondial, pour apporter son soutien à ses membres régionaux afin de : i) construire la capacité institutionnelle afin de renforcer leur système de collecte d'informations, ii) renforcer les compétences humaines et les technologies de l'information nécessaires pour analyser les informations relatives à la fraude fiscale et aux FFI, iii) mettre en place un cadre juridique approprié pour un accès élargi à l'information et pour une plus grande transparence, et iv) promouvoir la mise en œuvre de l'EAR.



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

- La 10^{ème} réunion plénière du Forum mondial qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) en novembre 2017 a été l'occasion d'examiner les progrès de l'Initiative Afrique au cours de sa première phase (2015-2017). À cette occasion, le Ministre des Finances du Cameroun a accueilli une réunion de haut niveau des ministres africains des finances et des chefs des administrations fiscales.
- Lors de cette réunion, un appel à l'action a été lancé dans le cadre de la Déclaration historique de Yaoundé qui exhorte l'UA à entamer un débat de haut niveau sur la coopération fiscale et les FFI, et sur leur lien avec la mobilisation des ressources nationales. À ce jour, 23 ministres africains des Finances ont signé la Déclaration, ce qui renforce ainsi son message d'après lequel l'ER est le moyen le plus efficace d'améliorer la coopération entre les autorités fiscales du monde entier, et qu'il est essentiel de le promouvoir en Afrique dans les années à venir (voir annexe A). Dans le même esprit que la Déclaration de Yaoundé, un certain nombre de déclarations et d'événements politiques définissent clairement la transparence fiscale et l'ER en tant que moteurs de la mobilisation des ressources nationales pour le développement durable du continent. Le 5ème sommet UA-UE qui s'est tenu les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire a également reconnu l'importance de cette question et a souligné que la coopération internationale est essentielle pour lutter contre les FFI et l'évasion fiscale.

La transparence fiscale était en 2018 également un objectif commun dans les déclarations politiques relatives aux FFI et à la mobilisation des ressources nationales.

- Lors du 31^{ème} Sommet de l'UA à Nouakchott, en Mauritanie, en juillet 2018, le Conseil exécutif de l'UA a invité la Commission de l'UA à jouer un rôle de premier plan dans la conduite du programme de transparence fiscale et d'ER pour l'Afrique, et à renforcer la collaboration entre les pays et les régions en vue de s'attaquer aux causes profondes des FFI. Il a également souligné la nécessité de renforcer la coopération fiscale pour endiguer les flux financiers illicites et renforcer la mobilisation des ressources nationales sur le continent.



- Lors du même événement, la Conférence de l'UA a décidé de lutter contre les flux financiers illicites au travers des mesures telles que la mise en place de registres des bénéficiaires effectifs, la déclaration d'informations financières pays par pays, la participation aux accords relatifs à l'EAR et le renforcement des administrations fiscales à travers les travaux de l'ATAF. Elle a également invité le conseil consultatif de l'UA sur la corruption, la Commission et la CEA, ainsi que d'autres parties prenantes, à accélérer l'application des recommandations du Groupe de haut niveau sur les FFI en Afrique et à abolir progressivement la pratique du secret bancaire et les paradis fiscaux sur le continent.

La 5^{ème} réunion de l'Initiative Afrique, en juillet 2018, a marqué un pas important vers un programme continental avec la participation de 63 délégués de 21 pays, ainsi que des partenaires de développement et des organisations africaines, dont pour la première fois l'Union africaine et la CEA. L'importance des bénéficiaires effectifs, de l'EAR et de la suppression du secret bancaire, qui sont des objectifs partagés par l'UA, a été reconnue et il a été convenu que les efforts doivent être poursuivis dans ce sens en Afrique, avec l'appui de l'Initiative Afrique. À cette fin, le Secrétariat a reçu pour mandat de mettre en place un cadre de collaboration avec l'UA et la CEA afin de tirer parti des améliorations apportées à la coopération fiscale internationale pour servir les intérêts de l'Afrique. Il a également été convenu de rendre compte des progrès accomplis dans l'amélioration de la transparence fiscale (notamment dans la réalisation des objectifs et des engagements de chaque pays) dans un rapport annuel de l'Initiative Afrique (Voir l'Annexe B).

Prises ensemble, ces déclarations constituent la base d'un engagement inclusif et coordonné de toutes les principales parties prenantes sur le continent. Conformément à la Déclaration de Yaoundé et au mandat de l'Initiative Afrique, le Forum mondial continue de collaborer avec l'UA, la CEA, le Groupe de la BAD, les CER et tous les partenaires de développement et organisations techniques en Afrique tels que l'ATAF, le WATAF et le CREDAF afin de promouvoir la transparence fiscale et d'afficher des progrès en Afrique. Aujourd'hui, l'Initiative Afrique est devenue un cadre d'actions concrètes et de changements mesurables en matière de transparence fiscale au profit des pays africains.

Améliorer les compétences et les structures organisationnelles

Grâce au soutien politique, les autorités fiscales des pays en développement peuvent poursuivre l'utilisation de l'ER comme outil d'amélioration des recettes et poursuivre la mise en œuvre des normes internationales. Cela nécessite la mise en place d'organisations efficaces au sein desquelles les responsables politiques, juridiques et opérationnels peuvent travailler dans un environnement favorable. Des organisations efficaces composées d'individus compétents et volontaires pour l'ER peuvent, à leur tour, contribuer à lever les obstacles dans la sphère politique. Le Forum mondial, en collaboration avec d'autres organisations internationales, fournit une assistance technique intensive aux autorités fiscales ainsi qu'aux autres agences gouvernementales en Afrique, sur leurs cadres juridiques (législation nationale et traités internationaux) et sur les aspects pratiques dont ils ont besoin pour mettre en œuvre et utiliser les normes internationales d'ER.

Le soutien fourni aux pays africains est conçu pour répondre à leurs besoins spécifiques, car ils ne sont pas tous au même niveau de capacité et d'expérience. Ils se divisent en deux grandes catégories, en fonction du moment où le pays a rejoint le Forum mondial

- **Les nouveaux membres africains depuis 2015** sont admis au programme d'accompagnement qui consiste en un mentorat intensif à moyen terme et un renforcement des compétences. Ce programme a pour but de créer une prise de conscience au sujet des droits et des obligations des nouveaux membres, de les familiariser avec la transparence fiscale et les normes d'ER, de les assister dans leur préparation au processus d'évaluation par les pairs et de les aider à mettre en place l'infrastructure dont ils auront besoin pour tirer profit d'un ER efficace et ainsi améliorer la mobilisation des ressources nationales.

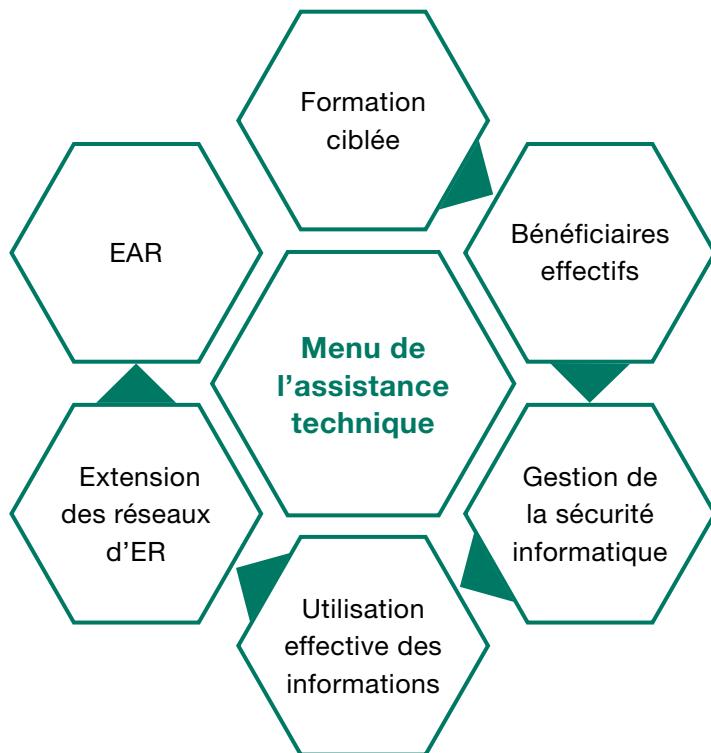
Membres africains (12) bénéficiant en ce moment d'un programme d'accompagnement

Bénin • Cabo Verde • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Madagascar • Niger • Rwanda • Tanzanie • Tchad • Togo.

Les programmes d'accompagnement durent de trois à quatre ans et ils suivent le modèle suivant.



- **Les autres membres africains** reçoivent une assistance technique « à la carte » axée sur des exigences de transparence plus avancées telles que les renseignements sur les bénéficiaires effectifs et l'EAR. Selon les besoins des juridictions, cela pourrait consister en un soutien pour la préparation d'un examen par les pairs du Forum mondial, des conseils législatifs, un soutien à la mise en œuvre de l'EAR, y compris en matière de gestion de



la sécurité de l'information. En 2018, les efforts visant à aider les pays africains dans l'amélioration de leur infrastructure juridique en vue de garantir la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs (BE) ont été intensifiés car la disponibilité des informations sur les BE dans les juridictions africaines est essentielle pour leur permettre d'accéder aux informations de même nature disponibles à l'étranger.

Formation ciblée

L'Initiative Afrique a souligné la nécessité de passer d'une approche axée uniquement sur la formation à un soutien plus personnalisé sur le long terme pour les membres africains, en ayant pour objectif d'impliquer les Ministères des Finances afin d'obtenir un appui politique essentiel, de renforcer les capacités de manière durable et de collaborer étroitement avec les partenaires régionaux. Néanmoins, les séminaires et les activités de formation conçus pour sensibiliser les administrations fiscales et les fonctionnaires sur l'importance de la transparence fiscale et pour encourager le recours à l'ER dans la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière restent des outils importants. Depuis 2015, plus de 23 séminaires de formation nationaux et régionaux ont été organisés en Afrique afin de sensibiliser plus de 1 000 responsables sur les avantages de l'ER. Plusieurs de ces séminaires ont été organisés en collaboration avec des organisations partenaires (l'ATAF, le CREDAF, le Fonds du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le GBM) et des pays donateurs (la France, le Royaume-Uni, la Suisse).

Séminaires de formation organisés en Afrique sur la période 2015-2018

Pays d'accueil	Participants et animateurs	Sujets traités	Nombre de participants
2015			
Cameroun	Cameroun, Bénin, Congo, Mauritanie	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	56
Ghana	Ghana	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	33
Kenya	Kenya, Botswana, Zambie, Tanzanie	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	47
Tunisie	Tunisie, France	Norme ERD	30

2016			
Burkina Faso	Burkina Faso, <i>France</i>	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	80
Gabon	Gabon, <i>France</i>	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	49
Côte d'Ivoire	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, RDC*, Togo, <i>CREDAF, UEMOA, GBM, OIF et FMI*</i>	Transparence fiscale	46
Maroc	Maroc, <i>France</i>	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	32
Sénégal	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, RDC*, Sénégal, Togo, Tunisie, <i>CREDAF, France</i> (et un pays non africain)	ER et prix de transfert	50
Tunisie	Tunisie, <i>France</i>	ER et prix de transfert	26
Ouganda	Botswana, Cabo Verde, Cameroun, RDC*, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Maurice, Nigéria, Sénégal, Seychelles, Ouganda, Tanzanie, <i>ATAF, ESAAMLG*, ITIE, USAID, Royaume-Uni, Afrique du Sud, Jersey</i>	Bénéficiaires effectifs (BE)	81
2017			
Libéria	Libéria	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	66
Maroc	Maroc, <i>France</i>	ER et prix de transfert	28
Nigéria	Nigéria	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	54
Nigéria	Nigeria, Sénégal, Ghana, Ouganda, Togo, Bénin, Cameroun, Libéria, <i>ATAF, WATAF et CEDEAO*</i>	Norme AER	28
Tunisie	Tunisie	Norme ERD	130
Tunisie	Tunisie	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	30
Ouganda	Ouganda	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	41

2018			
Égypte	Égypte	Norme ERD et bénéficiaires effectifs (BE)	16
Maroc	Maroc, France	Norme EAR	20
Sénégal	Bénin, Burundi, Cabo Verde Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, RDC*, Sénégal, Togo, France, GBM, OHADA, ITIE, GIABA*, BAD	Bénéficiaires effectifs (BE)	52
Afrique du Sud	Cameroun, Nigéria, Libéria, Lesotho, Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Botswana, Ghana, Seychelles, ATAF (et 15 pays non africains)	Norme ERD, propriété effective et bénéficiaires effectifs (BE)	60
Tunisie	Tunisie	Utilisation de l'ER dans les contrôles fiscaux	30
TOTAL	23 événements		1 085

* RDC (République Démocratique du Congo) ; CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) ; ESAAMLG (Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique orientale et australie) ; GIABA (Groupe d'action intergouvernemental contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest) ; FMI (Fonds monétaire international) ; UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine).



Partenariat avec le Forum africain de l'administration fiscale (ATAF) pour la promotion de l'ER en Afrique

L'ATAF est le partenaire clé du Forum mondial dans la promotion de la transparence fiscale et de l'ER en Afrique. Depuis le lancement de l'Initiative Afrique, l'ATAF a accru son rôle dans la promotion de l'ER en Afrique en mettant en place un vaste programme pour aider ses membres sur le continent à mettre en œuvre l'infrastructure nécessaire à l'utilisation de l'ER. Il a également mis en place un Comité technique sur l'ER dans le but de permettre aux pays africains de se soutenir mutuellement par le biais d'un groupe d'experts d'ER sur le continent. L'ATAF a également mis sur pied un instrument régional d'ER (l'« Accord d'assistance mutuelle en matière fiscale ») ouvert à la signature des pays africains.

La coopération entre le Forum mondial et l'ATAF s'est intensifiée dans le cadre de l'Initiative Afrique. Le Forum mondial soutient le programme d'ER de l'ATAF, y compris la Réunion consultative des autorités compétentes pour l'ER et le Comité technique de l'ER, au travers d'une expertise technique.

Un membre du personnel du Forum mondial collabore étroitement avec le Secrétariat de l'ATAF depuis 2016 (par exemple, le personnel du Forum mondial a effectué 14 missions pour soutenir les programmes de l'ATAF entre janvier 2016 et décembre 2018).



Partie IV.

Évaluation de l'impact

La mise en œuvre effective des normes de transparence et d'ER constitue un tremplin vers leur utilisation efficace dans la lutte contre l'évasion fiscale.

La présente section évalue l'impact de l'Initiative Afrique depuis sa création. Il s'agit d'une première étape dans ce qui devrait devenir une approche plus globale d'évaluation de l'impact de l'ER en Afrique. Il faut du temps pour créer un environnement favorable mettant en relation différentes parties prenantes, y compris les Ministères des Finances, en vue de mettre en œuvre les normes et de promouvoir leur utilisation efficace. Les administrations aux capacités opérationnelles limitées requièrent plus de temps, d'attention et d'intensité dans l'assistance. Cette section passe en revue quelques indicateurs clés de progrès du programme de transparence fiscale en Afrique depuis le lancement de l'Initiative Afrique. Toutefois l'impact entier de l'Initiative ne sera mesurable qu'à long terme.

Viennent ensuite des rapports sur les progrès effectués par chaque pays africain membre du Forum mondial.

Davantage de pays africains cherchent à améliorer la transparence fiscale

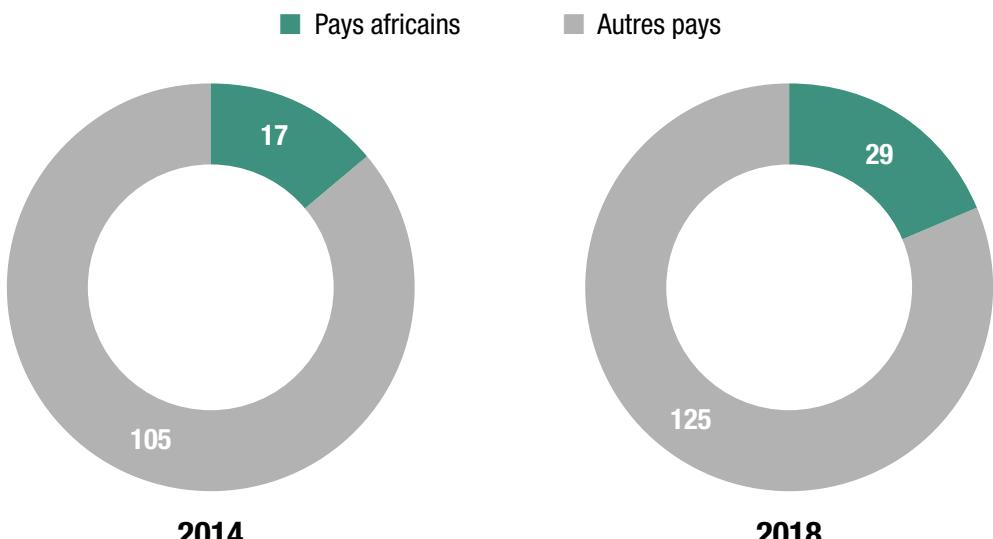
Avant l'Initiative Afrique, la participation des pays africains à la mise en œuvre des normes internationales était relativement faible par rapport aux autres continents avec seulement 17 pays africains membres du Forum mondial. Bien qu'il y ait eu beaucoup de soutien et d'attention de haut niveau en faveur d'une transparence accrue et de l'ER sur le plan international (par exemple, les communiqués des dirigeants du G20), les pays africains n'étaient pas fermement engagés dans ce programme.

Ces 17 pays africains reconnaissaient l'importance de la transparence fiscale et l'ER s'engageaient à mettre en œuvre les normes. Cela a été le précurseur d'un processus de diffusion qui a mené jusqu'à l'Initiative Afrique. Ils ont contribué à dissiper un certain nombre de mythes persistants autour de l'ER. Ceux-ci incluaient la croyance que l'ER était coûteux et complexe pour les pays en développement et

hors de leurs capacités, ainsi que la supposition selon laquelle il existerait encore des juridictions opaques dans le monde auprès lesquelles les pays africains ne pourraient pas obtenir les informations nécessaires à des fins fiscales internes.

Depuis 2015, 12 autres pays africains ont rejoint le Forum mondial, ce qui porte à 29 le nombre de pays africains participant au programme de transparence fiscale et déterminés à mettre en œuvre les normes.

Membres du Forum mondial en 2014 et 2018



Source : Transparence fiscale, rapports d'étape (2014 et 2018).

En outre, les pays africains participent activement aux travaux du Forum mondial, soit en fournissant des évaluateurs pour la procédure d'évaluation par les pairs de l'ER, soit en participant à ses groupes de travail et en assistant à sa réunion plénière à laquelle ils portent la voix du continent africain. Neuf pays africains ont fourni des évaluateurs à 56 évaluations par les pairs. Entre 2015 et 2018, cinq pays africains étaient membres du Groupe d'examen par les pairs du Forum mondial^[4], six étaient membres de son groupe EAR^[5] et trois étaient membres de son groupe de pilotage^[6]. Le Forum mondial a été présidé par M. Kosie LOUW de l'Afrique du Sud de 2012 à 2016.

-
- 4 Le Groupe d'examen par les pairs examine et approuve les rapports d'évaluation sur la conformité des membres du Forum mondial à la norme ERD. Ces rapports sont ensuite soumis pour adoption par le Forum mondial.
- 5 Le groupe EAR est un groupe de travail volontaire chargé de créer un mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre de la norme EAR.
- 6 Le Groupe de pilotage prépare et oriente les travaux futurs du Forum mondial.

Contribution des pays africains au processus d'évaluation par les pairs

Pays	Nombre d'évaluateurs fournis
Afrique du Sud	23
Cameroun	4
Gabon	1
Ghana	4
Kenya	3
Maroc	2
Maurice	15
Ouganda	1
Seychelles	3
Total	56

Participation de pays africains aux groupes de travail du Forum mondial

Pays	Groupe d'examen par les pairs	Groupe EAR	Groupe de pilotage
Afrique du Sud	02/09/2012-31/12/2016	Depuis le 07/02/2014	02/09/2012-31/12/2016
Ghana	01/01/2014-31/12/2016	Depuis le 01/01/2014	Depuis le 07/02/2017
Kenya	-	-	Depuis le 01/01/2012
Maurice	02/09/2009 - 12/06/2016	Depuis le 05/07/2016	-
Nigéria	-	Depuis le 04/10/2017	-
Ouganda	Depuis le 01/01/2017	Depuis le 16/04/2017	-
Seychelles	Depuis le 13/06/2016	Depuis le 07/02/2014	-

L'ER devient une priorité pour les pays africains

Au-delà du soutien à la lutte contre l'évasion fiscale, la mise en œuvre des normes de transparence fiscale renforce également les systèmes fiscaux en général, car elle nécessite des changements institutionnels et opérationnels. Cela ne peut se produire que si l'ER est considéré comme une priorité pour l'administration fiscale dans son ensemble. Le plaidoyer de l'Initiative Afrique a entraîné un changement important dans la priorité accordée à la transparence fiscale au sein des administrations fiscales africaines. En 2014, seuls six des 29 pays africains membres du Forum mondial considéraient que l'ER était une priorité moyenne ou élevée pour eux. En 2018, ce nombre est passé à 24. Cinq pays africains sont d'avis que l'ER représente désormais une priorité d'un niveau très élevé.

Niveau de priorité de l'ER pour les administrations fiscales



Note : Ce tableau rend compte de la situation des 27 membres africains du Forum mondial qui ont fourni des données.

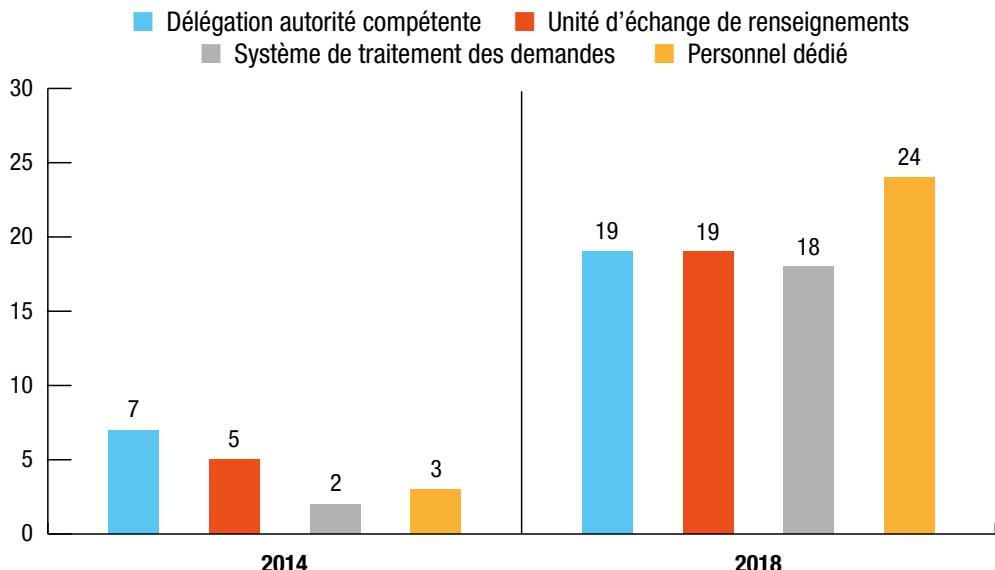
Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

L'infrastructure de l'ER sur le continent s'améliore

Les pays africains membres du Forum mondial développent progressivement une culture de l'ER reposant sur une infrastructure de l'ER qui comprend, sans toutefois s'y limiter, (i) une unité d'ER, (ii) un manuel d'ER, (iii) une délégation des pouvoirs de l'autorité compétente à l'administration fiscale, et (iv) un personnel dédié et formé.

Avant le lancement de l'Initiative Afrique, seuls deux pays sur le continent (Maurice et l'Afrique du Sud) disposaient d'une infrastructure appropriée pour traiter de l'ER. Depuis lors, la situation s'est considérablement améliorée. Plus de la moitié des 29 membres du Forum mondial en Afrique disposent désormais d'une unité d'ER avec un pouvoir d'autorité compétente délégué, un manuel d'ER et du personnel dédié. Le nombre de fonctionnaires de l'administration fiscale affectés à l'ER est passé de 23 en 2014 à 79 en 2018 pour l'ensemble des 29 membres du Forum mondial en Afrique.

Évolution de l'infrastructure de l'ER



Note : Ce tableau rend compte de la situation des 29 pays africains membres du Forum mondial.

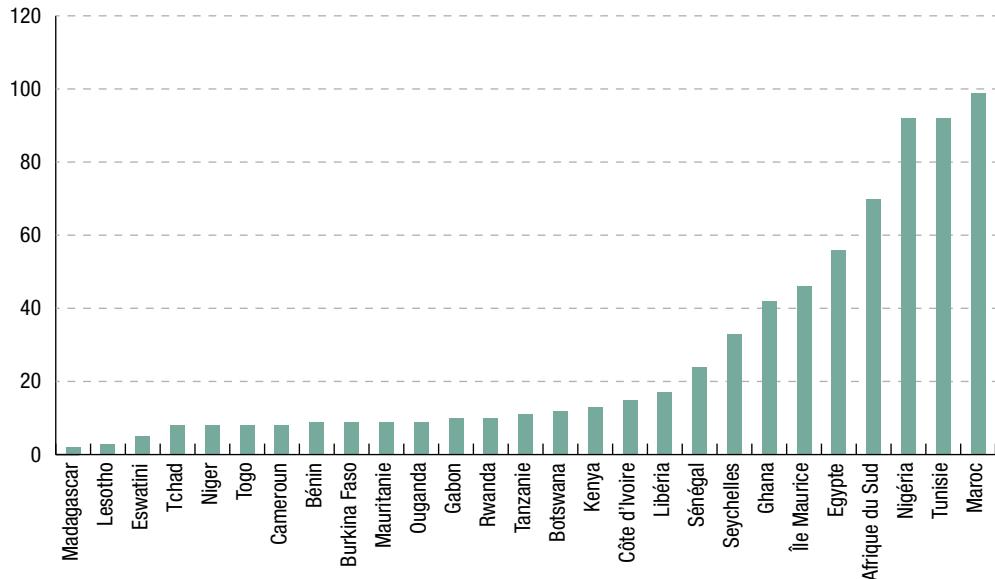
Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

Les pays africains élargissent leurs réseaux d'ER

Il n'y a pas d'ER sans accords internationaux en vigueur. En conséquence, la première étape vers un système d'ER efficace consiste à signer et à ratifier ces accords avec les partenaires pertinents.

Cependant, le nombre d'accords d'ER - conventions de double imposition dans la plupart des cas - conclus par les pays africains en 2014 était très faible. Là où de tels accords d'ER existaient, ils n'étaient généralement pas conformes à la norme internationale et ils ne couvraient pas tous les partenaires pertinents, en particulier les centres financiers. En 2013, l'ensemble des 29 pays africains membres du Forum mondial comptaient 685 relations d'ER. Parmi ceux-ci, 12 pays avaient moins de 10 instruments d'ER et certains en avaient moins de 5.

Les relations d'ER des pays africains avant 2014



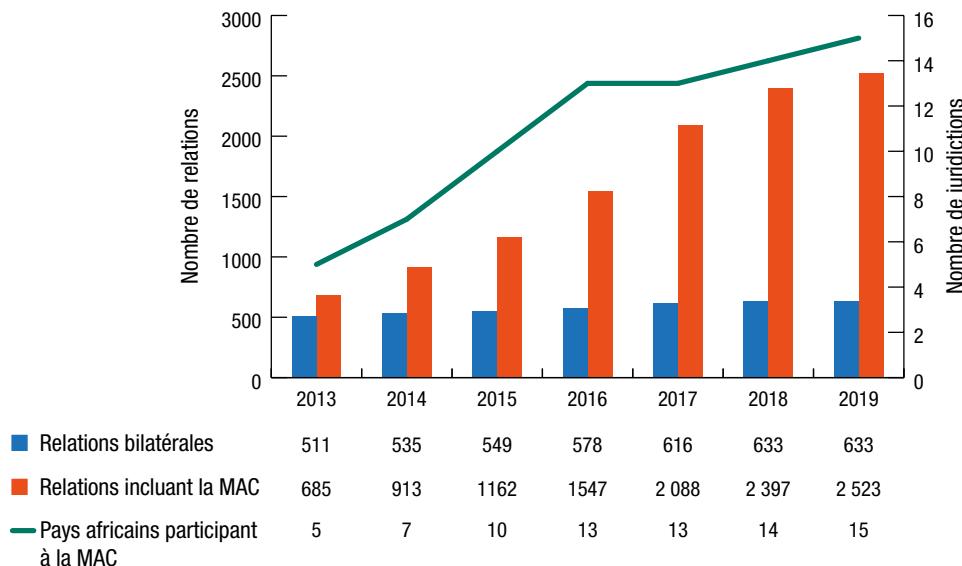
Note : Ce tableau rend compte de la situation des 27 membres africains du Forum mondial qui ont fourni des données.

Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

Par conséquent, l'un des objectifs importants de l'Initiative Afrique était d'aider les pays africains à élargir rapidement leur réseau d'ER tout en évitant la négociation des droits d'imposition qui est complexe, longue et suscite parfois des réticences. À cette fin, les pays africains ont été aidés à devenir parties à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (Convention multilatérale - MAC). La Convention multilatérale est l'instrument le plus puissant d'ER couvrant 127 juridictions, y compris tous les pays de l'OCDE, de l'UE et du G20, tous les centres financiers et un nombre croissant de pays en développement.

Depuis 2015, le nombre de relations d'ER des pays africains a été multiplié par trois, passant de 685 à 2 343. Cela multiplie les possibilités d'envoyer et de recevoir des informations à des fins fiscales dont ils disposent dans le cadre des accords qu'ils ont signés avec des juridictions étrangères. Alors que le nombre d'accords bilatéraux conclus par des pays africains a augmenté lentement, leurs réseaux d'ER se sont considérablement développés en raison de leur participation à la Convention multilatérale.

Relations d'ER créées par les pays africains depuis 2013



Note : Ce tableau rend compte de la situation des 27 membres africains du Forum mondial qui ont fourni des données au mois de février 2019.

Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

Depuis 2013, neuf pays africains ont ratifié la Convention multilatérale et six pays africains l'ont signée. En outre, quatre autres pays sont engagés dans le processus de signature, ce qui augmentera considérablement le nombre de relations d'ER. Le Forum mondial sensibilise systématiquement les pays africains aux avantages d'une adhésion à la Convention multilatérale et il est prévu qu'un plus grand nombre d'entre eux y adhèrent au cours des prochaines années. La Convention multilatérale autorise toutes les formes de coopération fiscale, y compris l'échange automatique de déclarations pays par pays et l'échange spontané

Statut des pays africains au regard de la Convention multilatérale

	Nombre	Pays
Pays africains ayant ratifié la Convention multilatérale	9	Afrique du Sud ; Cameroun ; Ghana ; Maurice ; Nigeria ; Ouganda ; Sénégal ; Seychelles ; Tunisie
Pays africains ayant signé la Convention multilatérale	6	Burkina Faso ; Gabon ; Kenya ; Libéria ; Maroc ; Mauritanie
Pays africains en passe de signer la Convention multilatérale	4	Angola, Bénin ; Madagascar ; Togo

Note : L'Angola n'est pas membre du Forum mondial et n'a pas encore participé à l'Initiative Afrique.

obligatoire de décisions fiscales, éléments essentiels du programme « Érosion des bases d'imposition et transfert de bénéfice » (« Base Erosion and Profit Shifting»), particulièrement important pour les pays africains.

Les pays africains mettent en œuvre la norme ERD

La préparation des membres africains à leurs évaluations par les pairs de l'ERD a été un élément important des travaux de l'Initiative Afrique. Ces préparatifs se concentrent sur la construction du cadre juridique et de la structure organisationnelle du pays.

En raison des améliorations apportées à leur législation et à leurs cadres administratifs, 15 pays africains ont reçu une note « Conforme pour l'essentiel » lors du premier cycle des évaluations. Un deuxième cycle d'évaluations avec des critères

Résultats des examens des membres africains sur la mise en œuvre de la norme ERD*

	Notation
Afrique du Sud	Conforme
Botswana	Conforme pour l'essentiel
Burkina Faso	Conforme pour l'essentiel
Cameroun	Conforme pour l'essentiel
Gabon	Conforme pour l'essentiel
Ghana	Conforme pour l'essentiel**
Kenya	Conforme pour l'essentiel
Lesotho	Conforme pour l'essentiel
Libéria	Notation prévue en 2019
Maroc	Conforme pour l'essentiel
Mauritanie	Conforme pour l'essentiel
Maurice	Conforme**
Nigéria	Conforme pour l'essentiel
Ouganda	Conforme pour l'essentiel
Sénégal	Conforme pour l'essentiel
Seychelles	Conforme pour l'essentiel
Tunisie	Notation prévue en 2019

* : Les nouveaux membres africains bénéficiant d'un programme d'accompagnement n'ont pas encore été évalués.

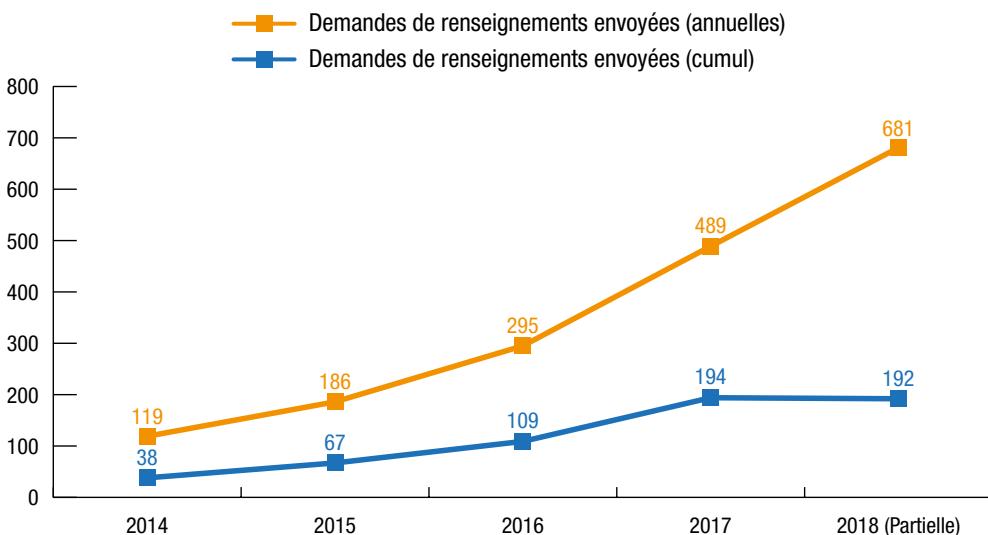
** : Deuxième cycle d'évaluations.

renforcés, incluant désormais la disponibilité et l'accès aux informations relatives aux bénéficiaires effectifs (BE), a été lancé en juin 2016. Seuls le Ghana et Maurice ont été notés jusqu'à présent. Alors que Maurice et le Ghana avaient déjà été notés comme étant « Conformes pour l'essentiel » lors de leur première évaluation, Maurice a été jugée « Conforme » et le Ghana « Partiellement conforme » lors du deuxième cycle. Le Ghana s'efforce de remédier aux lacunes identifiées avec le soutien du Forum mondial afin de demander une nouvelle évaluation. Les évaluations du Libéria et de la Tunisie sont en cours et devraient être terminées en 2019.

Les pays africains envoient déjà des demandes d'ER

Les relations d'ER ne suffisent pas en elles-mêmes. Le véritable pouvoir de la coopération fiscale internationale découle de l'utilisation des améliorations apportées à la transparence mondiale pour détecter les revenus et les avoirs ayant fait l'objet de l'évasion fiscale. Cela ne peut être fait que si les administrations fiscales sont en mesure d'envoyer des demandes d'ER et/ou de recevoir les informations de leurs partenaires conventionnels. Malheureusement, le nombre de demandes présentées par les pays africains a longtemps été incroyablement faible, mises dans un contexte mondial. Cette situation était due, en partie, aux

Demandes d'ER envoyées par les pays africains



Note : Ce tableau rend compte de la situation des 27 membres africains du Forum mondial qui ont fourni des données à la mi-2018.

Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

capacités limitées des administrations fiscales africaines, notamment au manque d'infrastructures d'ER, à un réseau étroit de partenaires d'ER et au manque de prise de conscience et de compétences sur l'ER et ses avantages.

Avant 2014, le nombre cumulé de demandes d'ER envoyées par les 27 pays africains ayant fourni des données s'élevait à 81 et seuls cinq pays sur 29 avaient déjà envoyé une demande d'ER. L'Afrique du Sud à elle seule avait envoyé 53 demandes. La situation s'est améliorée depuis lors. À la mi-2018, le nombre de pays envoyant des demandes d'ER était de 18 sur 29 et le nombre cumulé de demandes envoyées par ces pays était de 681.

Les pays africains collectent déjà des recettes fiscales grâce à l'ER

L'objectif de la coopération fiscale est de soutenir les efforts d'enquête des autorités fiscales. Toutefois, convertir les informations obtenues via l'ER en recettes fiscales prend du temps et nécessite des compétences particulières. Bien que les gains de recettes générés par l'ER n'aient pas été suivis jusqu'à présent, un nombre croissant de membres africains enregistrent maintenant les premiers résultats tangibles. En 2018, cinq pays ont déclaré avoir collecté des recettes fiscales supplémentaires de plus de 22 millions USD suite à l'ER. Quelques exemples de réussite sont mis en évidence dans le tableau ci-dessous.



Togo

En 2016, le Togo a reçu une demande d'ER d'un partenaire conventionnel. Les enquêtes menées par l'administration fiscale togolaise pour répondre à la demande ont permis de détecter des activités inconnues de la part d'un contribuable dissimulé. Un million de dollars d'impôts détournés a été récupéré.



Tunisie

En 2018, la Tunisie a reçu une réponse d'un partenaire d'ER, qui a confirmé l'existence d'un compte bancaire à l'étranger, non déclaré et utilisé pour dissimuler des actifs. Cela a généré près de 2 millions USD d'impôts supplémentaires.



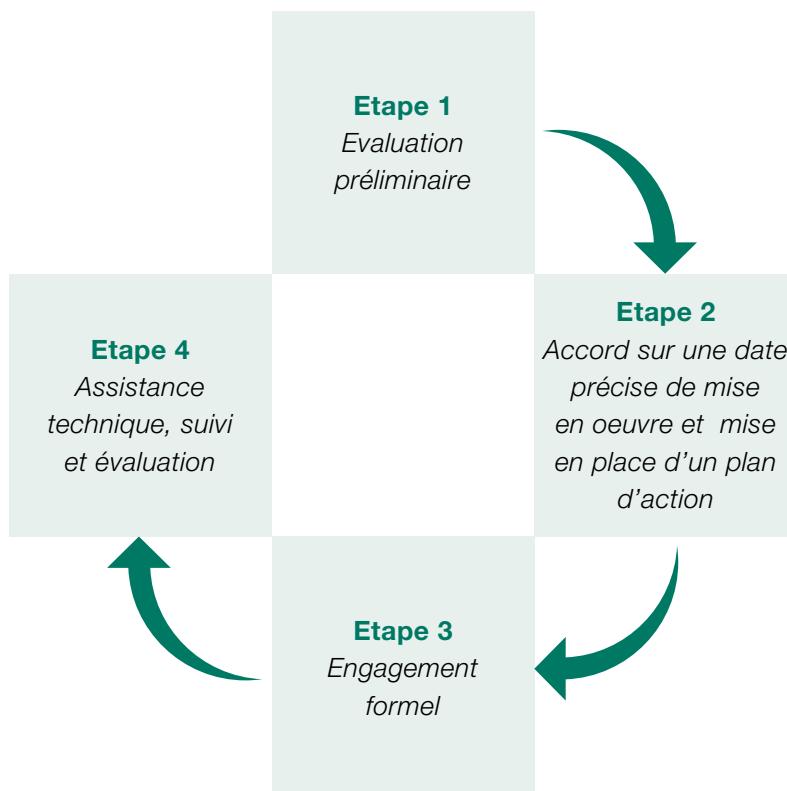
Ouganda

L'Ouganda a recouvré plus de 14 millions USD d'impôts grâce à l'ER sur la période 2015 - 2018, après avoir envoyé ses premières demandes en 2014.

Source : Réponses fournies aux questionnaires par les membres du Forum mondial.

Les pays africains commencent à mettre en œuvre la norme EAR

Contrairement aux autres pays membres du Forum mondial, les pays en développement qui n'hébergent pas de centre financier n'ont pas été invités à commencer la mise en œuvre de l'EAR à la date limite spécifique de 2018, applicable à tous les autres membres. Compte tenu de la complexité de l'EAR et des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, le Forum mondial a adopté en 2017 un *Plan d'action pour la participation des pays en développement à l'EA*. Ce Plan est basé sur une approche progressive de mise en œuvre de ce puissant outil, qui est désormais activement utilisé par un certain nombre de pays africains. Le plan prévoyait un processus de mise en œuvre en quatre étapes.



À ce jour, comme souligné dans le tableau ci-dessous, cinq pays africains ont mis en œuvre (trois pays) ou sont en train de mettre en œuvre (deux pays) l'EAR avec le soutien du Forum mondial et de ses partenaires. Le Maroc et l'Égypte collaborent également respectivement avec la France et le Royaume-Uni dans le cadre de projets

pilotes facilités par le Forum mondial. L'EAR a déjà un impact sur l'augmentation des recettes fiscales en Afrique, comme indiqué dans l'encadré ci-dessous.

Mise en œuvre de l'EAR en Afrique

Pays	Année du premier EAR	Nombre de partenaires auxquels chaque juridiction a envoyé des informations en 2018
Afrique du Sud	2017	57
Seychelles	2017	54
Ile Maurice	2018	54
Ghana	2019	-
Nigéria	2019	-

Source : Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales Rapport 2018 sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements.



Nigéria

À la suite d'un engagement à mettre en œuvre l'EAR, le Nigeria a lancé en juin 2017 un Programme de divulgation volontaire appelé « *Voluntary Assets and Income Declaration Scheme (VAIDS)* », qui a pris effet du 1^{er} juillet 2017 au 31 septembre 2018. Le programme a rapporté environ 30 milliards de nairas (82,6 millions USD) et a fait croître le fichier des contribuables de 14 millions en 2016 à 19 millions en 2018.



Afrique du Sud

Le Programme spécial de divulgation volontaire mis en place d'octobre 2016 à mars 2017 par l'Afrique du Sud, à la veille de ses premiers échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers, a généré des recettes fiscales supplémentaires de 283 millions USD.

Au total, l'Afrique du Sud a collecté près de 1,5 milliards USD de recettes fiscales dans le cadre de ses trois Programmes de divulgation volontaire dont le premier a été lancé en 2010.

Partie V.

À venir

Comme cela a été montré ci-dessus, les pays africains progressent de façon générale dans le domaine de la coopération fiscale internationale. Toutefois, comme le montre l'état des lieux pays par pays présenté dans les pages suivantes, les progrès restent inégaux. De plus, l'Afrique est l'une des régions les plus sous-représentées en termes d'adhésion au Forum mondial avec juste un peu plus de 50% des pays du continent africain présents au Forum mondial. Bien entendu, l'adhésion au Forum mondial n'est pas importante en soi. Ce qui compte, c'est la participation au travail qui accompagne l'adhésion, notamment l'assistance technique fournie aux membres. Les pays africains qui commencent à obtenir de bons résultats dans l'ER sont tous membres du Forum mondial.

Les pays africains n'envoient pas jusqu'ici suffisamment de demandes d'ER à leurs partenaires conventionnels pour profiter pleinement des améliorations apportées à la transparence fiscale mondiale. Le nombre de demandes envoyées (681) ne reflète pas le nombre de relations d'ER qui a considérablement augmenté depuis 2014 (2 523), ce qui indique que les pays africains n'utilisent pas suffisamment leur réseau d'ER. L'un des obstacles à l'utilisation de l'ER, dans certains pays, est l'encadrement de la période pendant laquelle les inspecteurs des impôts doivent terminer leurs contrôles. Là où la période est brève, il se peut que les demandes d'ER ne puissent pas être envoyées à l'étranger, car le délai prévu pour obtenir une réponse de la part des partenaires conventionnels est de 90 jours maximum. Il s'agit d'un problème que les pays doivent résoudre en prolongeant la durée des contrôles dans lesquels il est fait recours à l'ER.

Alors que certains pays disposant d'un bon réseau de partenaires d'ER ne l'utilisent pas suffisamment, d'autres doivent encore élargir leurs relations d'ER. Seuls 15 pays africains sont Parties à la Convention multilatérale, à laquelle participent actuellement 127 juridictions, ce qui en fait l'accord le plus vaste et le plus puissant d'ER entre les administrations fiscales du monde.

De nouveaux défis sont apparus depuis le lancement de l'Initiative Afrique et les normes internationales ont également évolué. En particulier, assurer la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs est désormais un élément central des normes internationales en matière de transparence et d'ER. Ce

n'était pas le cas en 2014 lors de la conception de l'Initiative Afrique. La réception des renseignements sur les bénéficiaires effectifs renforcerait considérablement les capacités des administrations fiscales africaines dans la lutte contre l'évasion fiscale. Cependant, les pays africains doivent à en retour être en mesure de fournir les renseignements de même nature aux autres pays. Assurer la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs au niveau national est un défi pour plusieurs d'entre eux. Le Forum mondial avec d'autres partenaires fournit une assistance pour aider les membres africains à combler les lacunes dans ce domaine et explore des solutions au niveau national ou régional (par exemple, l'OHADA).

L'EAR est essentiel pour endiguer la vague de FFI en provenance d'Afrique. Comme mentionné ci-dessus, seuls cinq pays africains font ou feront bientôt l'EAR. En attendant, la richesse africaine détenue à l'étranger est proportionnellement beaucoup plus importante que pour les pays développés qui mettent pourtant tous en œuvre l'EAR. Pour que les pays africains puissent tirer pleinement parti des améliorations apportées à la transparence fiscale mondiale au cours des cinq dernières années, ils doivent être soutenus pour participer à l'EAR. Il s'agit d'une norme plus complexe sur le plan technique que l'ERD qui a été au centre de l'Initiative Afrique jusqu'à récemment. L'EAR pourrait apporter une contribution significative à la mobilisation des ressources nationales des pays africains, mais l'ampleur et la profondeur des changements nécessaires pour y parvenir requièrent une intensification des efforts de toutes les parties prenantes.

Partie VI.

L'AFRIQUE AU FORUM MONDIAL

- 29 pays africains sont membres du Forum mondial (+12 depuis 2014).
- 53 % des pays africains sont membres - 19 % des membres du Forum mondial.
- La BAD et l'ATAF sont des observateurs.

LES CHIFFRES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN AFRIQUE (2015-2018)

- 12 pays africains bénéficient d'un programme de mentorat intensif (programme d'accompagnement) :

Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Madagascar, Niger, Rwanda, Tanzanie, Tchad Togo.

- Assistance « à la carte » délivrée à 15 autres pays africains.
- 23 sessions de formation organisées en Afrique auxquels ont assisté 1 085 personnels.
- 14 missions d'assistance technique avec l'ATAF

LA MISE EN ŒUVRE DE L'EAR EN AFRIQUE

Pays	Année du premier AEOI	Nombre de partenaires auxquels chaque juridiction a envoyé des informations en 2018
Afrique du Sud	2017	57
Seychelles	2017	54
Maurice	2018	54
Ghana	2019	-
Nigéria	2019	-
Maroc	Projet pilote avec la France	-
Égypte	Projet pilote avec le Royaume-Uni	-

Carte d'identité de l'Initiative Afrique en matière de transparence fiscale

LES MEMBRES DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Afrique du Sud • Bénin • Botswana
• Burkina Faso • Cameroun • Cabo Verde • Tchad • Côte d'Ivoire • Djibouti
• Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana •

Témoignage du Libéria

Nous reconnaissons que ce fut un plaisir de travailler avec le Secrétariat du Forum mondial. Le Libéria reste impressionné par la capacité du Secrétariat à fournir une assistance technique dans les délais impartis. Nous apprécions non seulement les visites de terrain, mais également l'assistance régulière reçue par le biais d'échanges d'e-mails, de conversations téléphoniques, etc. Avec le soutien du Forum mondial, le Libéria a fait des progrès considérables au niveau des travaux concernant l'ERD et l'EAR ainsi que dans la préparation de l'examen par les pairs du Libéria lancé en septembre 2018. Nous espérons pouvoir toujours bénéficier d'un tel soutien auprès du Forum mondial, à mesure que nous rejoindrons les efforts mondiaux visant à garantir la transparence fiscale.

Darlington Tallery, commissaire, Liberia Revenue Authority

LES SOUTIENS DE L'INITIATIVE AFRIQUE

Banque africaine de développement (BAD)
• Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) • France (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) • Forum des administrations fiscales ouest africaines (WATAF) • Forum sur l'administration fiscale

la transparence Afrique

L'INITIATIVE AFRIQUE

Kenya • Lesotho • Libéria • Madagascar • Mauritanie • Maurice • Maroc • Ouganda • Niger • Nigéria • Rwanda • Sénégal • Seychelles, Tanzanie, Togo • Tunisie

Témoignage Nigéria

Lorsque le président nigérian, M. Muhammadu Buhari, a déclaré en 2016, lors du sommet sur la lutte contre la corruption organisé par l'ancien Premier ministre britannique, David Cameron, que le Nigéria s'était engagé à se joindre à l'initiative pilote pour l'échange automatique d'informations sur bénéficiaires effectifs, nous avons pensé que le Forum mondial nous serait utile pour la mise en œuvre. Nous nous sommes tournés vers celui-ci pour obtenir une assistance dans des domaines techniques tels que la sécurité de l'information, les règlements, les choix politiques, les directives de la Norme Commune de Déclaration, etc. Cette assistance nous a aidés dans la mise en œuvre de la norme ; nous ne remercierons jamais assez le Forum mondial.

Nous vous en sommes très reconnaissants et prions pour que de tels gestes soient étendus à d'autres juridictions afin qu'il n'y ait aucune issue pour les tricheurs et les fraudeurs fiscaux dans le monde.

Dr. Chukwudi Ezeudeka, Chef de l'échange d'informations, Federal Inland Revenue Service, Nigéria

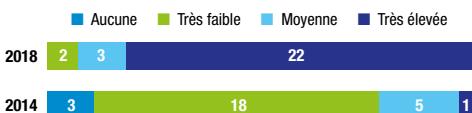
L'INITIATIVE AFRIQUE

africaine (ATAF) • Groupe Banque mondiale (GBM) • Norvège (Agence de coopération et de développement) • Royaume-Uni (Département du développement international) • Suisse (Secrétariat d'État à l'économie) • Union européenne

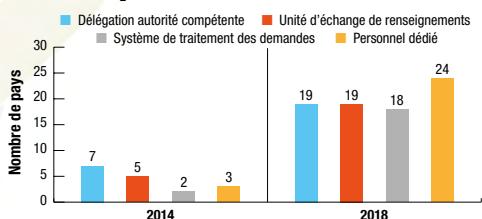
PREMIERS RÉSULTATS

- L'ER devient une priorité pour presque toutes les administrations fiscales africaines. La sensibilisation reste cependant nécessaire chez les nouveaux membres africains.

Niveau de priorité de l'EOI pour les administrations fiscales

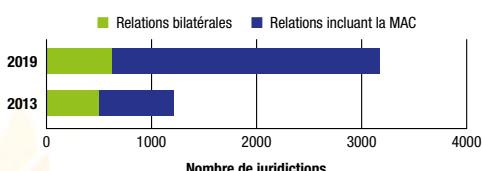


- La plupart des membres africains ont mis en place les éléments essentiels pour un ER efficace. Des travaux sont en cours avec les nouveaux membres africains pour combler l'écart.



- Les relations d'ER avec les pays non africains se développent rapidement et de plus en plus de pays africains adhèrent à la Convention multilatérale - MAC (15 pays africains sont Parties à la MAC et 4 sont en passe de la signer).

Relations d'échange de renseignements en 2013 et 2019



En 2018, les membres africains ont envoyé 192 demandes d'EOI (38 en 2014). Grâce à l'ERD, 5 pays ont déclaré avoir collecté plus de 22 millions USD de recettes fiscales supplémentaires.

En outre, deux membres africains ont déclaré des recettes supplémentaires de plus de 300 millions USD provenant des programmes de divulgation volontaire mis en place avant leurs premiers échanges automatiques de renseignements.

Partie VII.

Rapports de progrès par pays



Membre du Forum mondial depuis 2017
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement lancé
- Processus de signature de la Convention multilatérale (MAC) commencé

Étapes suivantes

- Signature et ratification de la Convention multilatérale
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, notamment en veillant à la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Membre du Forum mondial depuis 2011
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Signataire de la Convention multilatérale
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Ratification de la Convention multilatérale
- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Cameroun



Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Cabo Verde

Membre du Forum mondial depuis 2018
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement lancé

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Tchad

Membre du Forum mondial depuis 2016
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement lancé

Prochaines étapes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Côte d'Ivoire

Membre du Forum mondial depuis 2016
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement lancé
- Processus de signature de la Convention multilatérale commencé
- Mise en place en cours de l'unité d'ER, avec des ressources adéquates

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (signature de la Convention multilatérale)
- Opérationnalisation de l'unité d'ER
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Djibouti

Membre du Forum mondial depuis 2017
Programme d'accompagnement

Étapes suivantes

- Lancement du programme d'accompagnement
- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en veillant à la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Eswatini

Membre du Forum mondial depuis 2018
Programme d'accompagnement

Progrès

- Le programme d'accompagnement sera bientôt lancé

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Egypte

Membre du Forum mondial depuis 2016
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement en cours

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Renforcement de l'unité d'ER avec des ressources et des outils adéquats
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Gabon

Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Signataire de la Convention multilatérale
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Ratification de la Convention multilatérale
- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Ghana

Membre du Forum mondial depuis 2011
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2014)
- Mise en œuvre de l'EAR dès 2019

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Améliorer la note « Partiellement conforme » obtenue en 2018
- Assurer les premiers échanges automatiques en 2019 et assurer une utilisation efficace des informations reçues dans le cadre de l'EAR



Kenya

Membre du Forum mondial depuis 2010
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Signataire de la Convention multilatérale
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Ratifier la Convention multilatérale
- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Lesotho

Membre du Forum mondial depuis 2013
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Madagascar

Membre du Forum mondial depuis 2018
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement en cours
- Le processus de signature de la Convention multilatérale a commencé

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Mauritanie

Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Signataire de la Convention multilatérale
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Ratification de la Convention multilatérale
- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Liberia

Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Signataire de la Convention multilatérale
- Amélioration de la transparence fiscale nationale (Cadre juridique jugé « en place » pour la norme ERD en 2016)

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Ratification de la Convention multilatérale
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Maurice

Membre du Forum mondial depuis 2009
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration de la transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2014, « Conforme » en 2017)
- Premiers échanges d'AER effectués en 2018

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Garantir une utilisation efficace des informations reçues dans le cadre de l'EAR



Maroc

Membre du Forum mondial depuis 2011
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Large réseau de partenaires d'ER et signataire de la Convention multilatérale
- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)
- Projet pilote de mise en œuvre de l'EAR en cours

Étapes suivantes

- Ratification de la Convention multilatérale (MAC)
- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Niger

Membre du Forum mondial depuis 2015
Programme d'accompagnement

Étapes suivantes

- Lancement du programme d'accompagnement
- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en veillant à la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Nigéria

Membre du Forum mondial depuis 2011
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)
- Mise en œuvre de l'EAR dès 2019

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Commencer les premiers échanges d'EAR en 2019 et assurer une utilisation efficace des informations reçues dans le cadre de l'EAR



Rwanda

Membre du Forum mondial depuis 2017
Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement en cours
- Processus de signature de la Convention multilatérale commencé

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Sénégal

Membre du Forum mondial depuis 2012
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure de l'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Envoi de demandes d'ER
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Seychelles

Membre du Forum mondial depuis 2009
Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Premiers EAR effectués en 2017

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Garantir une utilisation efficace des informations reçues dans le cadre de l'EAR



Afrique du Sud

Membre du Forum mondial depuis 2009

Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration de la transparence fiscale nationale (noté « Conforme » en 2013)
- Bonne expérience dans l'envoi de demandes d'ER et génération de recettes supplémentaires
- Premiers échanges automatiques effectués en 2017.

Étapes suivantes

- Élargissement du programme de l'ER (utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour générer davantage de recettes - envoi de plus de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Garantir une utilisation efficace des informations reçues dans le cadre de l'EAR

Tanzanie

Membre du Forum mondial depuis 2015

Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement en cours

Étapes suivantes

- Élargissement du réseau de partenaires d'ER (par exemple, signature de la Convention multilatérale)
- Mise en place d'une unité d'ER avec des ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Togo

Membre du Forum mondial depuis 2016

Programme d'accompagnement

Progrès

- Programme d'accompagnement en cours
- Processus de signature de la Convention multilatérale commencé
- Mise en place en cours de l'unité d'ER

Étapes suivantes

- Signature et ratification de la Convention multilatérale
- Opérationnalisation de l'unité d'ER avec les ressources adéquates
- Envoi de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites
- Mise en œuvre de la norme ERD, y compris en assurant la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR



Tunisie

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Envoi de demandes d'ER
- Amélioration de la transparence fiscale nationale (Cadre juridique jugé « en place » pour la norme ERD en 2016)
- Mise en place de mécanismes pour assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs

Étapes suivantes

- Utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales (envoi de plus de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Mise en œuvre de l'EAR



Ouganda

Membre du Forum mondial depuis 2012

Assistance technique « à la carte »

Progrès

- Infrastructure d'ER en place (unité d'ER, personnel dédié, procédures, etc.)
- Large réseau de partenaires d'ER (Convention multilatérale en vigueur)
- Amélioration en matière de transparence fiscale nationale (noté « Conforme pour l'essentiel » en 2016)
- Bonne expérience dans l'envoi de demandes d'ER et génération de recettes fiscales supplémentaires

Étapes suivantes

- Élargissement du programme de l'ER (utilisation de l'infrastructure d'ER disponible pour collecter plus de recettes fiscales - envoi de plus de demandes d'ER et suivi des recettes fiscales induites)
- Assurer la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs
- Mise en œuvre de l'EAR

Partie VIII.

Annex A. La Déclaration de Yaoundé

DÉCLARATION DE YAOUNDÉ

Un appel à agir pour combattre les flux financiers illicites par la coopération fiscale internationale

Nous, Signataires de la présente déclaration conjointe, réunis à Yaoundé, Cameroun, le 15 novembre 2017, pour la dixième réunion plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial);

Rappelant l'engagement du Programme d'Action d'Addis-Abeba à redoubler d'efforts pour réduire considérablement les flux financiers illicites d'ici 2030, avec pour objectif de les éliminer, notamment en combattant l'évasion fiscale par le renforcement de la réglementation nationale et de la coopération fiscale internationale, notamment en ce qui concerne l'accès aux renseignements sur les bénéficiaires effectifs par les autorités compétentes et, progressivement, l'échange automatique de renseignements fiscaux entre les autorités fiscales.

Reconnaissant que le rapport du Panel de Haut Niveau de l'Union Africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique a attiré l'attention sur l'ampleur des flux financiers illicites en Afrique, notamment l'évasion fiscale et d'autres activités criminelles; son impact négatif sur l'agenda de développement et de gouvernance de l'Afrique, tout en identifiant les moyens de s'y attaquer, en particulier en renforçant la coopération et l'échange de renseignements afin d'améliorer la mobilisation de ressources publiques.

Soulignant les efforts sans précédent déployés par la communauté internationale pour améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements, condition préalable pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale internationale et combler les lacunes et les inadéquations des règles fiscales permettant un transfert artificiel de bénéfices

Rappelant les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies et en particulier l'objectif de mobilisation des ressources publiques ainsi que les principes de l'Union Africaine dans ce domaine.

Affirmant que le développement durable et la bonne gouvernance font partie des sept aspirations africaines de l'Agenda 2063.

Ayant délibéré sur le thème «Combattre les flux financiers illicites grâce à la coopération fiscale internationale: un appel à agir en Afrique».

Réaffirmons le rôle important du Forum mondial dans la promotion de la transparence en matière fiscale et l'assistance des pays en développement dans la mise en œuvre des normes d'échange de renseignements en matière fiscale ainsi que l'utilisation des instruments d'échange de renseignements dans leur stratégie de mobilisation des ressources intérieures.

Notons que si des progrès ont été réalisés en Afrique, de nombreux pays ne bénéficient pas encore pleinement du nouvel environnement fiscal plus transparent: seuls 27 pays africains participent à l'échange de renseignements sur demande ; seulement cinq d'entre eux participent à l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers ; un grand nombre de pays africains continuent d'avoir un modeste réseau d'accords d'échange de renseignements, des lacunes dans leur législation nationale et des capacités administratives contraintes qui empêchent leurs efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale.

Encourageons tous les pays africains et les Communautés économiques régionales à renforcer leurs efforts dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale par la coopération et la transparence fiscale et à travailler à plus de coordination régionale;

Résolus à servir d'exemple en utilisant la puissante infrastructure d'échange de renseignements qui a émergé pour contrer l'évasion fiscale internationale et soutenir la mobilisation des ressources domestiques.;

Approuvons le renouvellement pour trois ans (2018-2020) de l'Initiative Afrique lancée en 2014 par le Forum mondial avec le soutien du Forum de l'Administration Fiscale Africaine (ATAF),du Centre de Rencontre et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) et du Groupe de la Banque mondiale .

Saluons le soutien continu de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Confédération suisse à l'Initiative Afrique et invitons d'autres instances internationales à soutenir les efforts des pays africains tendant à renforcer leurs capacités.

Considérons que la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique par une amélioration de la coopération et de la transparence fiscales serait renforcée si elle était engagée au niveau continental sous les auspices de l'Union africaine, avec le soutien de tous les partenaires au développement et des organisations internationales et régionales.

Entreprenons une initiative de l'Union africaine visant à entamer un débat de haut niveau sur la coopération fiscale et les flux financiers illicites et leur lien avec la mobilisation des ressources publiques.

Encourageons les pays africains, avec le soutien du Secrétariat du Forum mondial, à explorer avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, les Communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement une collaboration destinée à conforter les efforts des pays africains dans la mise en œuvre des normes internationales d'échange de renseignements et l'utilisation des outils d'échange de renseignements pour améliorer la mobilisation des ressources nationales;

Demandons au Secrétariat du Forum mondial de rendre compte de la mise en œuvre de ces engagements au Groupe de travail de l'Initiative Afrique dans un délai de six mois.

Fait à Yaoundé, Cameroun, le 15 novembre 2017
En deux originaux en anglais et en français,

LISTE DES SIGNATAIRES (Au 21 septembre 2018)

	Pays	Représentant	Date
1	Cameroun	S.E. Alamine Ousmane Mey, Ministre des Finances	15/11/2017
2	Libéria	S.E. Adolphus Forkpa, Vice-Ministre des Finances et de la Planification du Développement	15/11/2017
3	Ouganda	S.E. Haruna Kasolo Kyeyune, <i>Minister of State</i> auprès du Ministre des Finances, de la Planification et du Développement Économique	15/11/2017
4	Bénin	M. Servais Adjovi, Chef de cabinet, Représentant personnel du Ministre de l'Économie et des Finances	15/11/2017
5	Togo	S.E. Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des Finances	19/01/2018
6	Ghana	S.E. KEN OFORI – ATTA, Ministre des Finances	22/02/2018
7	Seychelles	S.E. Peter Larose, Ministre des Finances, du Commerce et de la Planification Économique	22/02/2018
8	Tchad	S.E. Dr Abdoulaye Sabre Fadoul, Ministre des finances et du budget	26/03/2018
9	Madagascar	S.E. Andriambololona Vonintsalamana, Ministre des finances et du budget	04/04/2018
10	Niger	S.E. Massoudou Hassoumi, Ministre des finances et du budget	09/04/2018
11	Gabon	S.E. Régis Immongault, Ministre de l'Économie, de la prospective et de la programmation du développement durable	10/04/2018
12	Burkina Faso	S.E. Edith Clémence YAKA, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des finances et du développement	13/04/2018
13	Congo	S.E. Calixte NGANONGO, Ministre des finances et du Budget	13/04/2018
14	Guinée Bissau	S.E. João Alage Mamadu FADIA, Ministre de l'Économie et des finances	13/04/2018
15	Mali	S.E. Bakary Bocar MAIGA, Ambassadeur du Mai au Congo, Représentant du Ministre de l'Économie et des Finances	13/04/2018
16	Sénégal	S.E. Amadou BA, Ministre des finances et du Plan	17/04/2018
17	Maurice	S.E. Pravind Kumar Jugnauth, Premier Ministre	28/05/2018
18	Mauritanie	S.E. Mohamed OULD KEMBOU, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des finances en charge du budget	04/06/2018
19	Comores	S.E. Said Ali Said CHAYHANE, Ministre des Finances et du Budget	05/06/2018
20	Côte d'Ivoire	S.E. Moussa SANOGO, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	21/06/2018
21	Lesotho	S.E. Moeketsi MAJORO, Ministre des Finances	19/07/2018
22	Nigéria	S.E. Kemi ADEOSUN, Ministre des Finances	06/08/2018
23	Afrique du Sud	S.E. NHLANHLA M NENE, Ministre des Finances	19/09/2018

Annex B. Relevé des conclusions de la 5^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (juillet 2018 – Accra, Ghana)

Les 25-26 juillet 2018, 63 délégués de 21 pays africains (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Nigéria, Ouganda, République de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles et Togo), le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), le Forum des Administrations Fiscales Ouest Africaines (FAFOA), la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères se sont réunis à Accra, au Ghana, pour la 5^{ème} réunion de l'Initiative Afrique.

L'Initiative Afrique a été lancée pour une période de trois ans (2015-2017) par le Forum mondial lors de sa réunion plénière à Berlin en 2014 avec ses membres africains et l'ATAF, le Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales (CREDAF), l'OCDE, le Groupe de la Banque mondiale, le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et le Département du développement international du Royaume-Uni. Il a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans (2018-2020) lors de la réunion plénière du Forum mondial à Yaoundé en novembre 2017.

Soulignant l'ampleur du problème des flux financiers illicites en Afrique, tel qu'illustré dans le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA et de la CEA sur les flux financiers illicites en Afrique (Groupe de haut niveau), les délégués ont discuté de manière approfondie de l'agenda africain en matière de transparence fiscale. Ils ont souligné que les recommandations du Groupe de haut niveau visant à lutter contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et à améliorer

la mobilisation des ressources intérieures comprennent l'accroissement de la transparence fiscale et l'échange de renseignements. Dans ce contexte, ils ont reconnu que la mise en œuvre des normes internationales répondait à un certain nombre de recommandations du Groupe de haut niveau. Ils se sont félicités que, lors de son 31^{ème} Sommet à Nouakchott en Mauritanie^[7], l'Union africaine ait fait progresser l'agenda en matière de transparence en Afrique et souligné l'importance du registre des bénéficiaires effectifs, de l'échange automatique d'informations et de la suppression du secret bancaire.

Ils se sont félicités du soutien croissant à la Déclaration de Yaoundé initialement signée par quatre pays africains lors de la 4^{ème} réunion de l'Initiative Afrique et qui est aujourd'hui soutenue par 21 pays africains (Annexe 1). Tous les pays africains ont été encouragés à adhérer à cette Déclaration.

Les délégués ont partagé des informations sur leurs progrès vers la réalisation des objectifs spécifiques auxquels ils se sont engagés, y compris l'expansion de leurs réseaux d'échange de renseignements, l'augmentation du nombre de demandes d'échange de renseignements, la mise à disposition d'informations sur les bénéficiaires effectifs et la prise de mesures pour participer à l'échange automatique de renseignements. Ils ont également discuté des défis auxquels sont confrontés les pays africains dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale et ont partagé leur expérience pour y répondre.

Afin de sensibiliser le public et les responsables politiques et d'éclairer les décisions au niveau national, régional ou continental, les délégués ont convenu que les progrès réalisés dans l'amélioration de la transparence fiscale en Afrique devraient être reflétés dans un rapport annuel de l'Initiative Afrique qui doit être approuvé par l'Initiative Afrique. Celui-ci inclura les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs propres à chaque pays.

Ils se sont félicités de l'élargissement de l'Initiative Afrique avec la première participation de la Commission de l'UA, de la CEA, du FAFOA et d'un pays non membre du Forum mondial (Mali). Ils ont salué les travaux sur les bénéficiaires effectifs, qui sont actuellement en cours avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et ont demandé que des projets régionaux similaires en Afrique soient explorés pour soutenir l'agenda africain en

⁷ Décisions du Conseil exécutif de l'Union africaine du 29 juin 2018 et décisions de la Conférence de l'Union africaine du 2 juillet 2018.

matière de transparence fiscale et de mobilisation des ressources nationales. Ils ont appelé au renforcement de la collaboration entre le cadre de l'Initiative Afrique et les principales autres organisations en Afrique afin d'améliorer la mobilisation des ressources nationales grâce à une plus grande transparence et à l'échange de renseignements.

Reconnaissant que le cadre de l'Initiative Afrique prévoit des mesures et des objectifs concrets dans la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, ainsi que des programmes d'assistance technique visant à renforcer les capacités en coordination avec les principales organisations en Afrique, le Secrétariat du Forum mondial a été chargé d'étudier avec la CEA et la Commission de l'UA la mise en place d'un processus pour s'assurer conjointement que les progrès réalisés par les pays africains dans la réalisation des objectifs communs de lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites par la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale soient suivis et mesurés.

Les délégués ont finalement convenu que les relevés de conclusions de l'Initiative Afrique devraient être rendus publics.

Annex C. Relevé des conclusions de la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (février-mars 2019–Kigali, Rwanda)

Du 28 février au 1^{er} mars 2019, 68 délégués de 22 pays africains et 11 partenaires de l'Initiative Afrique se sont réunis à Kigali, au Rwanda, pour la 6^{ème} réunion de l'Initiative Afrique (voir annexe 1).

L'initiative Afrique a été lancée en 2014 pour une période de trois ans (2015-2017) par le Forum mondial hébergé par l'OCDE, avec ses membres africains et les partenaires au développement (voir annexe 2). L'Initiative vise à garantir que les pays africains puissent réaliser tout le potentiel de progrès tiré par la communauté mondiale dans la mise en œuvre de la transparence fiscale et de la coopération fiscale internationale. Avec des premiers résultats encourageants, son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans (2018-2020) à Yaoundé en novembre 2017. Les pays participant à l'Initiative Afrique se sont engagés à atteindre des objectifs spécifiques et mesurables en matière de mise en œuvre et d'utilisation des normes internationales de transparence fiscale.

Les délégués se sont félicités de la présence pour la première fois à une réunion de l'Initiative Afrique et ont salué le soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (EAC), de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et de l'Union européenne.

Soulignant l'attention politique de plus en plus importante sur la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, les délégués ont examiné les moyens de convertir l'attention politique en résultats tangibles. Ils ont reconnu qu'une transparence fiscale accrue constitue une part importante de la solution dans la lutte contre l'évasion fiscale qui constitue une composante majeure des FFI. Ils ont exprimé l'urgence de mettre en œuvre le programme de transparence

fiscale en Afrique, en reconnaissant qu'il s'inscrit dans un programme de développement plus vaste et génère des retombées positives allant au-delà de l'échange de renseignements. Ils ont demandé au secrétariat du Forum mondial de poursuivre ses discussions avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement et ont souligné que les efforts des soutiens de l'Initiative Afrique devraient être aussi coordonnés que possible.

Au cours de cette 6ème réunion, les délégués ont approuvé le premier rapport de progrès sur la transparence fiscale en Afrique intitulé « Transparence fiscale en Afrique ; Rapport de progrès 2018 de l'Initiative Afrique ». Il s'agit du premier d'une série de rapports annuels qui mesure les progrès accomplis par les pays africains pour améliorer la transparence fiscale et l'impact de ces améliorations. Ils ont salué les progrès accomplis par un certain nombre de pays africains et se sont félicités du fait que les pays africains ont commencé à convertir l'échange de renseignements en recettes fiscales. Par exemple, l'Afrique du Sud a déclaré avoir collecté des recettes supplémentaires de 225 millions USD provenant de son Programme de divulgation volontaire lancé en prélude à ses premiers échanges automatiques de renseignements sur les comptes financiers en 2017. Le Nigeria a collecté 82,6 millions USD à la suite d'un programme similaire. La Tunisie et le Togo ont collecté plus d'un million USD chacun en 2018 à la suite de l'échange de renseignements, tandis que l'Ouganda a collecté environ 14 millions USD de son programme d'échange de renseignements. Néanmoins, un certain nombre de pays doivent encore fournir des efforts pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Les délégués ont convenu de publier le rapport et de le transmettre à l'Union africaine, et espèrent voir de nouveaux progrès dans le rapport 2019.

Les délégués ont échangé des informations sur certaines de leurs initiatives et avancées récentes visant à renforcer et à améliorer l'échange de renseignements, notamment les Programmes de divulgation volontaire, des régimes de bénéficiaire effectif, la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements et les Programmes de suivi du civisme fiscal des personnes fortunées. Un consensus s'est dégagé sur l'importance du soutien politique. Grâce à celui-ci, les autorités fiscales des pays en développement peuvent poursuivre l'utilisation de la transparence et de l'échange de renseignements comme outils d'accroissement des recettes et accélérer la mise en œuvre des normes internationales.

Reconnaissant que la disponibilité des bénéficiaires effectifs était essentielle à la lutte contre l'évasion fiscale et d'autres FFI, les délégués ont examiné les moyens de mettre en œuvre cet aspect des normes internationales de transparence fiscale, notamment en travaillant au niveau régional, comme OHADA, la CEMAC, l'EAC et la CEDEAO. La modification du cadre juridique à cette fin reste un défi car elle concerne d'autres domaines tels que les lois sur les sociétés ou la lutte contre le blanchiment des capitaux. Les délégués se sont félicités de l'élaboration de la boîte à outils du Forum mondial et de la Banque interaméricaine de développement sur la mise en œuvre du bénéficiaire effectif, destinée à soutenir les discussions sur la mise en œuvre des politiques dans les pays en développement et les activités d'assistance technique.

L'un des objectifs de l'Initiative Afrique est d'accroître le nombre de pays africains mettant en œuvre l'échange automatique de renseignements (l'échange automatique) dans un délai déterminé. Préoccupée par le fait que la mise en œuvre progresse dans le monde, l'Afrique n'en bénéficie pas: seuls cinq pays africains sont actuellement engagés à mettre en œuvre l'échange automatique selon un calendrier précis. Les délégués ont débattu des principaux défis auxquels ils étaient confrontés, y compris des exigences de confidentialité les plus strictes en ce qui concerne l'échange automatique. Ils ont également discuté des possibilités qui se dessinent actuellement pour faciliter l'application de la norme par les pays en développement.

Enfin, les délégués ont remercié Mme Monica Bhatia, chef sortante du Secrétariat du Forum mondial, pour son engagement et son impulsion dans la promotion de l'Initiative Afrique. Ils lui ont souhaité bonne chance dans sa carrière future.

Les membres de l'Initiative Afrique

Bénin • Botswana • Burkina Faso • Cameroun • Cabo Verde • Tchad • Côte d'Ivoire • Djibouti • Égypte • Eswatini • Gabon • Ghana • Kenya • Lesotho • Libéria • Madagascar • Mauritanie • Maurice • Maroc • Niger • Nigéria, Rwanda • Sénégal • Seychelles • Afrique du Sud • Tanzanie • Togo • Tunisie • Ouganda

Les partenaires de l'Initiative Afrique

La Banque africaine de développement • Le Forum africain sur l'administration fiscale • Le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales • L'Union européenne • La France (le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) • La Norvège (l'Agence de coopération et de développement) • La Suisse (le Secrétariat d'État à l'économie) • Le Royaume-Uni (le Département du développement international) • Le Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest • Le Groupe de la Banque mondiale

Pour plus d'informations

Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

www.oecd.org/tax/transparency

www.eoi-tax.org

Email: gftaxcooperation@oecd.org